



En vue de promouvoir l'amélioration, notamment du milieu de travail, pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs, tel que prévu par le traité et par les programmes d'action successifs relatifs à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail, l'Agence a pour objectif de fournir aux instances communautaires, aux États membres et aux milieux intéressés les informations techniques, scientifiques et économiques utiles dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail <http://osha.eu.int>

4

TE-29-00-133-FR-C



L'état de la santé et de la sécurité au travail dans l'Union européenne

Synthèse de l'étude pilote



Agence européenne
pour la sécurité
et la santé au travail
Gran Vía, 33
E-48009 Bilbao
Tél. (34) 944 79 43 60
Fax (34) 944 79 43 83
E-mail: information@osha.eu.int



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
L-2985 Luxembourg

ISBN 92-95007-07-7



9 789295 007079 >

FR



Agence européenne
pour la sécurité
et la santé au travail

LES ADRESSES INTERNET DES RAPPORTS NATIONAUX

Belgique: <http://be.osha.eu.int/systems/fr/index.stm>

Danemark: http://dk.osha.eu.int/statistics/index_en.stm

Allemagne: http://de.osha.eu.int/statistics/osh_de.zip

Grèce: <http://www.osh.gr/fp/statistics/oshstat.pdf>

Espagne: <http://es.osha.eu.int/statistics/#nacional>

France: <http://fr.osha.eu.int/statistics/>

Irlande: <http://ie.osha.eu.int/statistics/irereport.pdf>

Italie: <http://it.osha.eu.int/statistics/>

Luxembourg: http://www.itm.etat.lu/State_of_OSH/OSHLux.Doc

Pays-Bas: <http://nl.osha.eu.int/statistics/>

Autriche: http://at.osha.eu.int/statistics/statosh_.doc

Portugal: <http://pt.osha.eu.int/statistics/inqueen.stm>

Finlande: <http://fi.osha.eu.int/publications/indexen.stm>

Suède: <http://se.osha.eu.int/statistics/>

Royaume-Uni: <http://uk.osha.eu.int/statistics/>



L'état de la santé
et de la sécurité
au travail dans l'Union européenne
Synthèse de l'étude pilote

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001

ISBN 92-95007-07-7

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2001
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium



AVANT-PROPOS
TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

Conformément à l'article 2 du règlement du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, l'objectif de l'Agence est de promouvoir l'amélioration du milieu de travail en fournissant aux instances communautaires, aux États membres et aux milieux intéressés les informations techniques, scientifiques et économiques utiles dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Afin d'atteindre l'objectif défini à l'article 2, l'Agence mène des projets d'information pour collecter et diffuser les informations pertinentes.

Le projet d'information de l'Agence intitulé «L'état de la santé et de la sécurité au travail (SST) dans l'Union européenne (UE) — Étude pilote» est une première étape du développement d'un système d'observation de la santé et de la sécurité au travail dans l'UE. Il vise à fournir aux décideurs des États membres et de l'Europe un aperçu de la situation actuelle de la santé et de la sécurité au travail dans l'UE et ainsi à permettre d'identifier les défis et les domaines prioritaires communs pour mener des actions préventives.

Ce rapport présente une synthèse résumée des principaux résultats et des informations contenues dans le rapport intégral «L'état de la SST dans l'UE — Étude pilote». Il est destiné à un large public, et notamment à ceux qui peuvent être intéressés par la mise en œuvre et la révision des politiques de SST aux niveaux européen et national ou qui mènent des recherches, des études et des enquêtes sur le terrain dans ce domaine. Le lecteur pourra y trouver des informations sur les sources de données et la méthodologie utilisées, mais également les principaux résultats sur l'état de la SST dans l'UE. Le chapitre 4 présente les principaux enseignements de cette étude pilote, notamment les lacunes en matière d'information sur certaines catégories à risques spécifiques. Le «projet d'évaluation» de l'Agence fournira un retour d'information plus détaillé.

Le CD-ROM regroupe l'ensemble des documents: le rapport principal, le manuel pour la collecte des données et les rapports nationaux des États membres.

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail souhaite remercier pour leur contribution les points focaux, le groupe de réseau thématique sur le suivi de la SST, le groupe d'experts qui a aidé l'Agence à rédiger le manuel pour la collecte des données et tous ceux qui ont participé à ce projet d'information.

Nous remercions tout particulièrement la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et Eurostat pour leur aimable coopération et pour les informations qu'ils ont fournies dans le cadre de ce projet.

Bilbao, octobre 2000

AGENCE EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

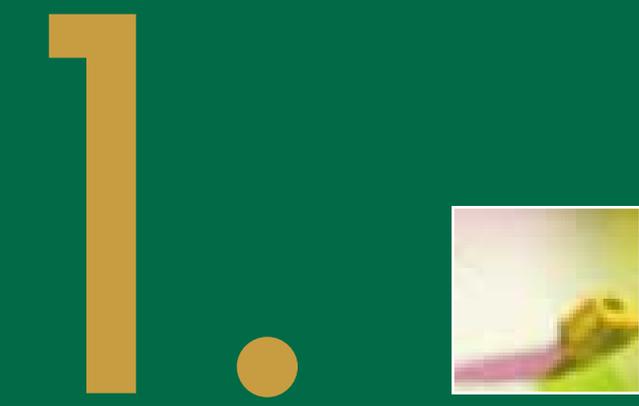
TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE — SYNTHÈSE

AVANT-PROPOS	5
TABLE DES MATIÈRES	7
1 INTRODUCTION	9
2 SOURCES ET MÉTHODOLOGIE UTILISÉES	11
2.1 Manuel	12
2.2 Sources de données	13
2.3 Processus de consolidation	14
3 PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE PILOTE SUR L'ÉTAT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'UNION EUROPÉENNE	17
3.1 Points clés	18
3.2 Nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	23
3.3 Catégories à risques	25
3.4 Risques chimiques et biologiques	28
3.5 Risques émergents	29
4 PREMIERS ENSEIGNEMENTS	31
4.1 Lacunes en matière d'informations européennes et nationales	33
4.2 Lacunes en matière d'informations sur des catégories à risques particulières	36
4.3 Atouts et faiblesses	37
5 PANORAMA EUROPÉEN SUR LES INDICATEURS D'EXPOSITION ET LES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	39

DEUXIÈME PARTIE — CD-ROM

- Rapport intégral et annexes
- Rapport de synthèse dans toutes les langues
- Rapports nationaux des États membres
- Manuel utilisé par les points focaux pour la collecte des données



INTRODUCTION

INTRODUCTION

Dans le cadre de sa contribution au développement d'un système d'observation de la santé et de la sécurité au travail dans l'Union européenne, l'Agence a réalisé une étude sur l'état de la santé et de la sécurité au travail (SST) dans tous les États membres de l'UE, qui a conduit à:

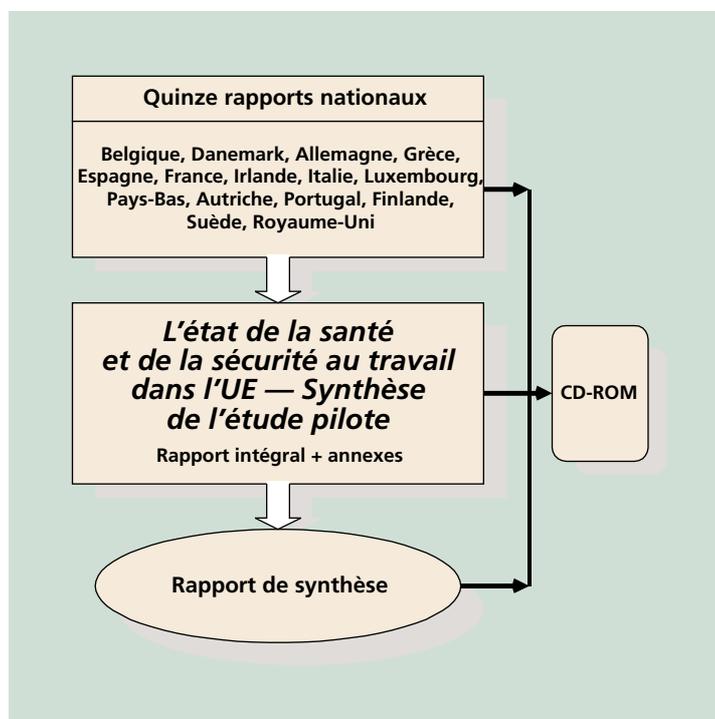
- la production d'un rapport national sur l'état de la SST dans chacun des États membres;
- la production d'un rapport consolidé sur l'état de la SST dans l'UE réalisé à partir des quinze rapports nationaux.

La masse de travail considérable et les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs ont été reconnus d'emblée. L'étude pilote qui résulte de ce travail fournit le panorama actuel de l'état de la SST dans l'Union européenne. Le projet a également identifié les besoins de données actualisées régulières des informations sur la SST dans l'Union européenne à partir des enseignements acquis.

Ce rapport de synthèse comprend cinq chapitres:

- le chapitre 1 donne un aperçu de l'étude pilote;
- le chapitre 2 présente les sources et la méthodologie utilisées;
- le chapitre 3 propose les principaux résultats de l'étude pilote: les points clés, la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires, les secteurs d'activité, les professions et les sexes à risques, les risques chimiques et biologiques ainsi que les risques émergents;
- le chapitre 4 concerne les premiers enseignements issus de l'étude pilote;
- le chapitre 5 présente un panorama européen sur les indicateurs d'exposition et les conséquences sur la SST.

Ce rapport présente une synthèse de l'étude pilote, comme illustré ci-dessous.



2.



SOURCES ET MÉTHODOLOGIE UTILISÉES

SOURCES ET MÉTHODOLOGIE UTILISÉES

Le manuel réalisé pour la collecte des données a fourni un cadre méthodologique commun que chaque point focal a rempli lors de la préparation du rapport sur l'état de la SST au niveau national. Les rapports nationaux ont ensuite été consolidés pour obtenir un panorama européen. Pour réaliser ce manuel, différentes sources de données ont été utilisées, principalement des sources nationales, mais également des sources européennes, avec le rapport intitulé «Seconde étude européenne sur les conditions de travail» (Second European Survey on Working Conditions — ESWC) de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et des statistiques européennes sur les accidents au travail d'Eurostat (office statistique des Communautés européennes).

Le manuel et les sources de données utilisées sont décrits ci-après.

2.1

MANUEL

Un groupe d'experts désigné par les États membres ainsi que la Commission européenne, Eurostat et la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail ont aidé l'Agence à élaborer le manuel sur la collecte des données concernant l'état de la santé et de la sécurité au travail dans les États membres. Un certain nombre d'indicateurs spécifiques permettant de décrire la situation d'exposition au travail, le contexte de travail, les conséquences et la capacité de prévention dans les États membres ont été sélectionnés et inclus dans le manuel pour fournir un panorama exhaustif de l'environnement de travail dans les États membres. Les indicateurs d'exposition et les conséquences sur la SST du manuel sont les suivants:

- expositions physiques: bruit, vibrations, températures élevées, basses températures;
- expositions à des postures et à des mouvements: levage et transport de charges lourdes, mouvements répétitifs, postures de travail pénibles;
- expositions chimiques: manipulation de substances chimiques, substances cancérigènes, substances neurotoxiques, substances présentant un risque pour la reproduction;
- expositions à des facteurs biologiques;
- conditions de travail psychosociales: rythme de travail élevé, rythme de travail dicté par la demande sociale, rythme de travail dicté par les machines, violence physique, harcèlement et intimidation, harcèlement sexuel, travail monotone;
- conséquences sur la santé et la sécurité au travail (SST): accidents ayant entraîné une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours, accidents mortels, troubles musculo-squelettiques, stress, maladies professionnelles et absence causée par elles.

Outre les indicateurs d'exposition spécifiques mentionnés ci-dessus, un certain nombre de questions ont été formulées sur le contexte de travail, dont:

- télétravail (estimation du nombre de télétravailleurs et questions particulières en matière de sécurité et de santé au travail);
- préoccupations particulières concernant les conditions de travail des personnes sous contrat à durée déterminée, en travail temporaire, en contrat d'apprentissage ou tout autre programme de formation et des travailleurs indépendants;
- utilisation d'équipements de protection individuels;
- diffusion des informations sur les risques professionnels;
- formation sur le terrain assurée par l'employeur.

Dans le manuel, il était demandé à chaque point focal de décrire la capacité de son système national sur la santé et la sécurité au travail en matière de prévention, en présentant un aperçu de sa structure organisationnelle, le nombre d'inspecteurs du travail, le pourcentage de travailleurs couverts par les services de prévention de la SST et le nombre de travailleurs recevant une formation sur la santé et la sécurité au travail chaque année.

Après la parution du manuel, chaque point focal pouvait décider de la méthode de collecte de données qu'il souhaitait utiliser. Nous avons adopté cette approche car les points focaux ont eux-mêmes réalisé que chaque État membre disposait de différentes méthodes et procédures pour la collecte et l'exploitation statistique des données.

Dans certains cas, un comité d'experts a été constitué pour compléter le manuel, dans d'autres, le point focal a complété le manuel après avoir recherché les données pertinentes et/ou demandé l'avis d'experts dans le domaine.

Le manuel est reproduit sur le CD-ROM.

2.2 SOURCES DE DONNÉES

Les données ont été collectées à partir des données existantes disponibles au niveau européen et/ou national. De plus, les États membres ont reçu des annexes personnalisées avec les données européennes pertinentes provenant de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et d'Eurostat.

Processus national pour l'exploitation statistique des informations sur la SST

En général, les réseaux nationaux ont permis de recueillir les informations nécessaires. Ces réseaux ont fréquemment été coordonnés par des groupes de travail gouvernementaux avec l'aide d'experts techniques et d'autres organisations. Les informations provenaient de sources telles que des études nationales, des rapports statistiques nationaux et l'avis d'experts des organisations du réseau national.

Si les informations disponibles s'avéraient insuffisantes, une liste de questions permettait d'interroger les experts dans un domaine particulier de la santé et de la sécurité au travail. Ces experts faisaient partie d'autorités compétentes en matière de sécurité et de santé au travail. De nombreuses organisations ont fourni des données, dont celles des partenaires sociaux, de la commission des accidents du travail, des caisses de maladie et des organisations médicales.

Outre les données nationales, deux autres sources européennes ont été utilisées.

Seconde étude européenne sur les conditions de travail (Second European survey on working Conditions — ESWC)

La seconde étude à la fin de 1995 et au début de 1996 a été menée par la *Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail*. Cette étude portait sur un échantillon représentatif de l'ensemble de la population active, c'est-à-dire des personnes qui, au moment de l'enquête, étaient soit salariées, soit travailleurs indépendants.

Les personnes interrogées étaient âgées au minimum de 15 ans. Les personnes à la retraite, au chômage ou les femmes au foyer, etc., n'ont pas été prises en compte. Les travailleurs non européens ont été interrogés dans la mesure où ils pouvaient répondre dans la langue nationale du pays dans lequel ils exerçaient. Les entretiens ont eu lieu dans tous les États membres de l'Union européenne et les personnes étaient interrogées à leur domicile.

L'échantillon était de 1 000 personnes par pays (500 au Luxembourg, 2 000 en Allemagne: 1 000 pour l'ex-Allemagne de l'Est et 1 000 pour l'ex-Allemagne de l'Ouest).

Le lecteur doit être conscient que tant la méthodologie que les comparaisons de données connaissent des limites. Ces limites sont détaillées dans le rapport «Seconde étude européenne sur les conditions de travail» (publié par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en 1997) et comprennent les différentes structures industrielles selon les pays, les différences juridiques et culturelles, la répartition de la force de travail entre secteurs d'activité et professions et la taille de l'échantillon retenu.

Statistiques européennes sur les accidents de travail (European statistics on accidents at work — ESAW)

Le projet *ESAW* mené par *Eurostat* en étroite collaboration avec les États membres de l'Union européenne vise à collecter des données comparables sur les accidents de travail dans toute l'Union et à créer une base de données.

Tous les cas d'accidents de travail entraînant une absence de plus de trois jours sont répertoriés dans les données *ESAW*.

Un accident de travail est défini comme une «occurrence discrète dans le cadre du travail, qui conduit à une atteinte physique ou psychique». Cela comprend les cas d'intoxication aiguë et les actes volontaires d'autres personnes, mais ne tient pas compte des préjudices auto-infligés délibérément et des accidents survenant sur le trajet pour se rendre ou revenir du travail (accidents de trajet). «Dans le cadre du travail» signifie pendant qu'une activité professionnelle est exercée ou pendant le temps de travail. Cela comprend les cas d'accidents de la route pendant le temps de travail.

Un accident mortel est un accident qui conduit au décès de la victime dans l'année qui suit l'accident. Dans la pratique, la majorité des États membres ont mentionné les cas d'accidents mortels au travail provenant de leurs statistiques nationales.

Selon la procédure de déclaration utilisée dans les États membres (systèmes basés sur l'assurance ou non), les taux de déclaration des accidents de travail sont différents. En général, les taux de déclaration sont très élevés dans les systèmes basés sur l'assurance, presque 100 %. Le taux de déclaration pour les systèmes qui ne sont pas basés sur les assurances varie entre 30 et 50 % en moyenne pour l'ensemble des secteurs d'activité économique. Les données provenant des deux sources, système d'assurance ou système non basé sur l'assurance dont les données sont corrigées par rapport au taux de déclaration, ne sont pas strictement comparables.

2.3 PROCESSUS DE CONSOLIDATION

Ce point présente un exemple de méthodologie utilisée pour la consolidation des données sur les «professions les plus exposées» au bruit sur le lieu de travail.

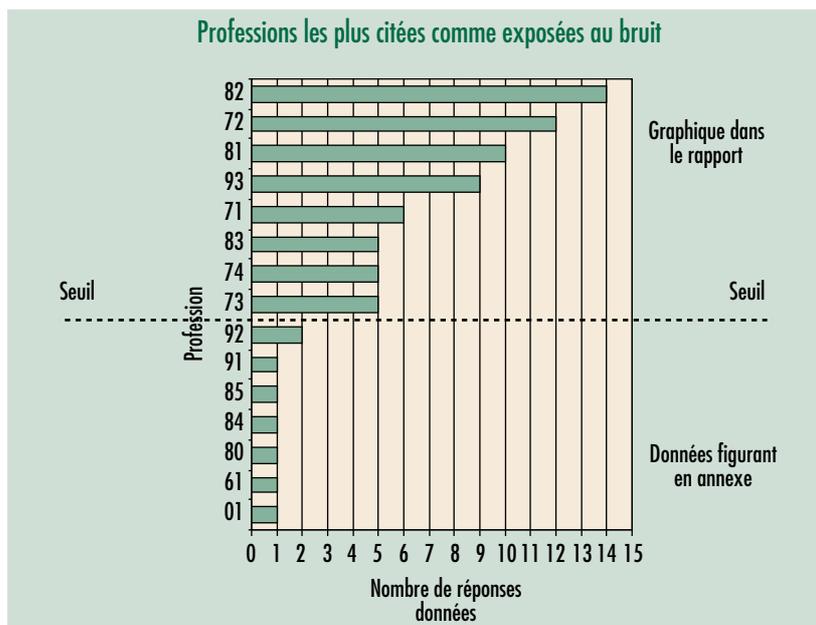
Les professions identifiées dans les rapports nationaux sont répertoriées dans le modèle de tableau illustré ci-dessous qui fournit une indication de l'ensemble des professions mentionnées par les points focaux comme étant les plus exposées au bruit sur le lieu de travail.

Il a été demandé à chaque point focal d'indiquer les cinq professions les plus exposées selon lui. Ainsi, le nombre maximal de professions différentes qui pouvaient être citées était de soixante-quinze (5 x 15). Il aurait été très difficile de présenter des graphiques lisibles avec un tel nombre de réponses. Il a donc été décidé de fixer une valeur seuil permettant de déterminer les professions qui seraient comprises dans le graphique et celles qui feraient partie d'un tableau en annexe. Le choix de cette valeur a été laissé à la discrétion des experts SST qui ont analysé les informations.

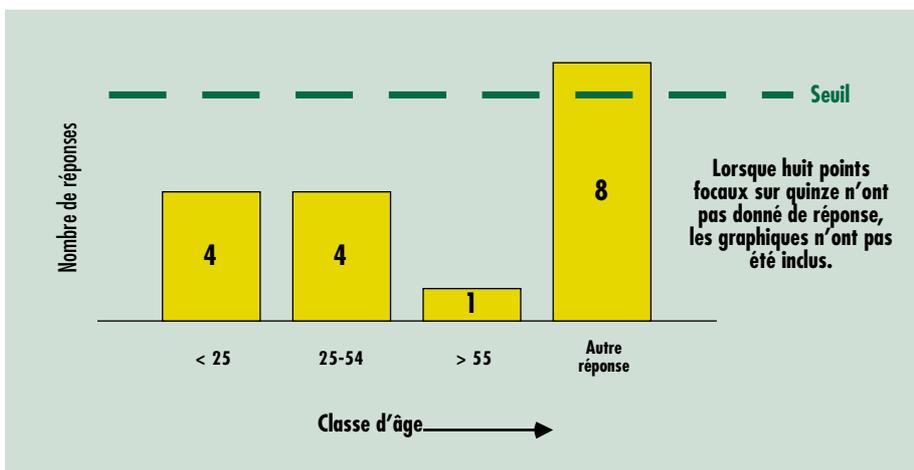
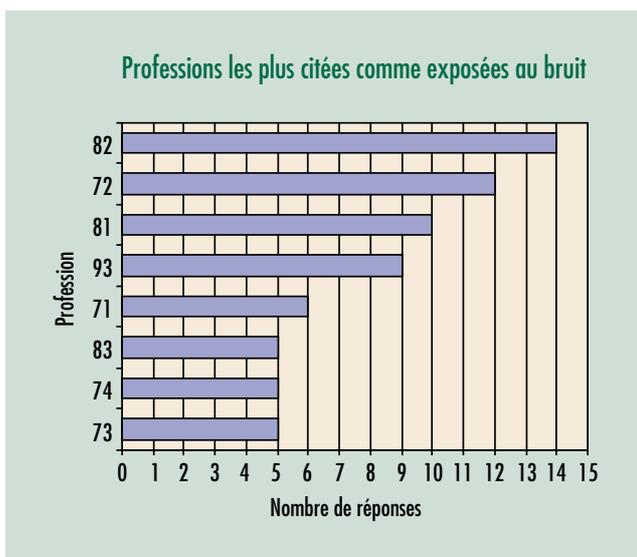
Profession		Point focal														
(ISCO)	Total	Belgique	Danemark	Allemagne	Grèce	Espagne	France	Irlande	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Autriche	Portugal	Finlande	Suède	Royaume-Uni
01	1		*													
61	1		*													
80	1						*									
84	1								*							
85	1								*							
91	1												*			
92	2			*						*						
73	5	*			*	*			*							*
74	5	*				*	*					*				*
83	5			*				*					*	*		*
71	6		*		*	*				*	*	*				
93	9			*	*		*	*		*	*	*		*		*
81	10	*		*	*		*			*	*	*	*	*	*	
72	12	*	*		*	*	*		*	*	*	*	*		*	*
82	14	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		*	*

Les données provenant du tableau précédent ont été transférées dans le modèle de graphique figurant ci-après. Ce graphique montre une démarcation naturelle aux alentours de cinq réponses. Dans ce cas, les professions ayant recueilli cinq réponses ou plus ont été incluses dans le graphique et celles en dessous ont été reportées dans un tableau en annexe.

En appliquant le critère de seuil aux données du tableau, seules les professions citées dans les rapports nationaux ayant recueilli cinq réponses ou plus sont présentées dans le graphique, comme illustré ci-dessous.



Dans la situation idéale, chaque modèle graphique élaboré pour le projet a été utilisé pour présenter les résultats pour toutes les catégories à risques (c'est-à-dire la profession, le sexe, l'âge, la taille de l'entreprise et le statut de l'emploi). Toutefois, pour de nombreuses questions, aucune information nationale n'était disponible. Dans ces cas, il a été considéré qu'il n'était pas satisfaisant de présenter la situation sous forme de graphique. Ainsi, les graphiques ont uniquement été présentés lorsque huit points focaux au minimum avaient fourni une réponse, comme le montre l'exemple figurant ci-dessous pour la catégorie de l'âge. Enfin, cela signifie que peu de graphiques ont été présentés pour les catégories suivantes: taille de l'entreprise, sexe, âge et statut de l'emploi car les données fournies par les points focaux ne permettaient pas d'établir un panorama européen.



Les informations suivantes sont présentées dans le rapport intégral pour chaque indicateur d'exposition et chaque conséquence sur la SST.

■ **Aperçu des principaux résultats.**

- **Panorama européen:** ce chapitre propose un panorama européen en utilisant les données de la seconde étude européenne de la Fondation européenne de Dublin (données ESWC) ou des statistiques européennes sur les accidents de travail d'Eurostat.
- **Comparaison entre les données européennes et les données nationales:** si les points focaux ont fourni des données nationales sur les indicateurs d'exposition, ils étaient invités à comparer ces données avec les données ESWC afin d'identifier les différences et à les commenter.
- **Secteurs d'activité et professions à risques:** les secteurs et les professions les plus fréquemment cités par les points focaux comme les plus exposés sont présentés et commentés.
- **Informations sur les critères tels que la taille de l'entreprise, le sexe, l'âge et le statut de l'emploi:** si les points focaux ont fourni des informations qui permettent de dresser un panorama européen pour ces catégories les résultats sont présentés.
- **Tendance:** les points focaux indiquent si le nombre de travailleurs exposés à l'indicateur d'exposition ou à une conséquence sur la SST au cours des trois à cinq dernières années a diminué, est resté stable ou a augmenté. De plus, leurs observations sur les tendances sont mentionnées.
- **Évaluation:** ce chapitre comprend les informations consolidées à partir des rapports nationaux sur la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires. Les détails de ces actions décrites par les points focaux sont également présentés.

3.



PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE
PILOTE SUR L'ÉTAT DE LA SANTÉ
ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL
DANS L'UNION EUROPÉENNE

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE PILOTE SUR L'ÉTAT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'UNION EUROPÉENNE

Le présent chapitre résume les principaux résultats de l'étude sur l'état de la santé et de la sécurité au travail (SST) dans l'Union européenne.

Le point 3.1 examine les «points clés» extraits de l'étude pilote; il s'agit, en substance, d'une présentation des informations consolidées. En outre, les résumés des résultats pour chaque indicateur d'exposition et chaque conséquence sur la SST figurent au chapitre 5 «Panorama européen sur les indicateurs d'exposition et les conséquences sur la SST».

Le point 3.2 traite des besoins en matière de développement d'actions préventives supplémentaires en vue de lutter contre des indicateurs d'exposition et des conséquences sur la SST identifiés, le cas échéant, par des rapports nationaux.

Le point 3.3 est consacré aux catégories à risques par secteurs d'activité et professions. Les résultats relatifs aux risques chimiques et biologiques figurent au point 3.4.

Le point 3.5 vise à identifier les risques émergents et leurs implications potentielles sur l'environnement professionnel.

3.1 POINTS CLÉS

Expositions dans l'environnement du travail

Expositions à des risques physiques et à des produits chimiques

Indicateurs d'exposition à des risques physiques et à des produits chimiques	Panorama européen Travailleurs exposés (¹)	Nombre de points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Secteurs les plus cités (²)	Professions les plus citées (³)
Bruit	28 %	7	Travail des métaux; travail du bois et fabrication d'articles en bois, fabrication d'objets divers en bois, liège et vannerie	Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage
Vibrations	24 %	9	Construction	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports; artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment; conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre
Températures élevées	20 %	6	Métallurgie	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports
Basses températures	23 %	7	Industries alimentaires; construction	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports; artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment
Manipulation de substances chimiques	14 %	8	Industries chimiques	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports; conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés

(¹) Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

(²) Seul le secteur ayant recueilli le plus grand nombre de réponses est indiqué. Si plusieurs secteurs affichent ce même chiffre, ils sont tous mentionnés.

(³) Seule la profession ayant recueilli le plus grand nombre de réponses est indiquée. Si plusieurs professions affichent ce même chiffre, elles sont toutes mentionnées.

L'exposition aux vibrations et ses effets sur la santé a été le risque physique le plus souvent rapporté, pour lequel neuf points focaux ont fait état de la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires afin de réduire le risque au minimum. Il est suivi de près par la manipulation de substances chimiques, pour laquelle huit points focaux ont fait état, dans leur rapport national, de la nécessité de conduire des actions préventives supplémentaires.

Les indicateurs d'exposition tels que le bruit, les vibrations, les températures élevées, les basses températures et la manipulation de substances chimiques étant des risques très répandus dans l'environnement professionnel, aucune catégorie sectorielle particulière n'a été reconnue comme étant plus à risques. Toutefois, du point de vue des catégories professionnelles, celles englobant les manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports a été citée le plus souvent parmi les professions à risques, en ce qui concerne les vibrations, les températures très élevées et très basses et la manipulation de substances chimiques. La catégorie des conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage a été considérée comme étant la plus exposée au bruit.

Expositions à des postures et à des mouvements

Expositions à des postures et à des mouvements	Panorama européen Travailleurs exposés ⁽⁴⁾	Nombre de points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Secteurs les plus cités ⁽⁵⁾	Professions les plus citées ⁽⁶⁾
Mouvements répétitifs	57 %	7	Industries alimentaires	Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage
Postures de travail pénibles	45 %	6	Construction	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports
Levage et transport de charges lourdes	34 %	9	Construction	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports

Le levage et le transport de charges lourdes sont, sous la rubrique des risques liés aux postures et aux mouvements, les risques les plus souvent mentionnés pour lesquels neuf points focaux ont fait état de la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires afin de réduire le risque. Viennent ensuite les mouvements répétitifs, pour lesquels sept points focaux ont fait état, dans leur rapport national, de la nécessité de prendre des actions préventives supplémentaires.

Le secteur de la construction est indiqué comme étant le plus à risques du point de vue des postures de travail pénibles, du levage et du transport de charges lourdes. Dans ces deux catégories, des facteurs ergonomiques sur le lieu de travail peuvent intervenir. Le secteur des industries alimentaires a été cité comme étant le plus à risques du point de vue des mouvements répétitifs.

La catégorie des manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports a été le plus souvent citée comme étant à risques du point de vue des postures de travail pénibles, du levage et du transport de charges lourdes. Les mouvements répétitifs ont constitué le risque le plus souvent rapporté, sous cette rubrique relative aux postures et aux mouvements, affectant la catégorie professionnelle des conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage.

⁽⁴⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽⁵⁾ Seul le secteur ayant recueilli le plus grand nombre de réponses est indiqué. Si plusieurs secteurs affichent ce même chiffre, ils sont tous mentionnés.

⁽⁶⁾ Seule la profession ayant recueilli le plus grand nombre de réponses est indiquée. Si plusieurs professions affichent ce même chiffre, elles sont toutes mentionnées.

Conditions de travail psychosociales

Conditions de travail psychosociales	Panorama européen Travailleurs exposés ^(?)	Nombre de points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Secteurs les plus cités ⁽⁸⁾	Professions les plus citées ⁽⁹⁾
Rythme de travail dicté par la demande sociale	67 %	3	Hôtels et restaurants	Employés de réception
Rythme de travail élevé	54 %	6	Hôtels et restaurants	Directeurs de société; employés de réception
Travail monotone	45 %	6	Apprêt et tannage des cuirs, fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie; fabrication de chaussures; industrie textile; industries alimentaires	Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage; employés non qualifiés des services et de la vente
Rythme de travail dicté par les machines	22 %	4	Industrie textile	Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage
Harcèlement et intimidation	8 %	7	Santé et action sociale	Employés non qualifiés des services et de la vente; personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité; employés de réception
Violence physique	4 %	7	Santé et action sociale	Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité; professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé
Harcèlement sexuel	2 %	2	Hôtels et restaurants; santé et action sociale	Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité

Le tableau figurant ci-dessus montre qu'aucune catégorie de conditions de travail psychosociales n'a recueilli la majorité, en termes de points focaux ayant identifié un besoin de développer des actions préventives supplémentaires, bien que sept rapports nationaux indiquent que les catégories du harcèlement et de l'intimidation ainsi que de la violence physique nécessitent ce type d'action. Toutefois, d'un point de vue européen (données issues de la seconde étude de la Fondation européenne de Dublin), ces deux catégories présentent un faible pourcentage de travailleurs exposés.

Pour les sept indicateurs d'exposition à des conditions de travail psychosociales, aucun secteur d'activité particulier ne se distingue par rapport aux autres comme étant le plus à risques. La catégorie des hôtels et restaurants a été la plus fréquemment citée comme présentant un risque des points de vue du rythme de travail dicté par la demande sociale, du rythme de travail élevé et du harcèlement sexuel. Le secteur de la santé et de l'action sociale est exposé à des risques de harcèlement et d'intimidation, de violence physique et de harcèlement sexuel.

Étant donné que les conditions de travail psychosociales sont applicables pour l'environnement de travail dans son ensemble, aucune profession ne se singularise comme présentant plus de risques que les autres. En fait, deux professions ont été citées plus de trois fois, les employés de réception, considérés à risques en raison du rythme de travail dicté par la demande sociale, du rythme de travail élevé et du harcèlement et de l'intimidation, et le personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité, qui présente des risques de harcèlement et d'intimidation, de violence physique et de harcèlement sexuel.

^(?) Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽⁸⁾ Seul le secteur ayant recueilli le plus grand nombre de réponses est indiqué. Si plusieurs secteurs affichent ce même chiffre, ils sont tous mentionnés.

⁽⁹⁾ Seule la profession ayant recueilli le plus grand nombre de réponses est indiquée. Si plusieurs professions affichent ce même chiffre, elles sont toutes mentionnées.

Conséquences sur la SST

Conséquences SST	Nombre d'accidents/ Panorama européen Travailleurs exposés ⁽¹⁰⁾	Nombre de points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Secteurs les plus cités ⁽¹¹⁾	Professions les plus citées ⁽¹²⁾
Accidents ayant entraîné une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours	4 757 611 en 1996 (données Eurostat)	7	Construction	Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage
Accidents mortels	5 549 en 1996 (données Eurostat)	6	Construction	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports; conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre; artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment
Maladies professionnelles	Pas de données européennes	7	Construction	Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés; manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports
Troubles musculo-squelettiques	30 %	8	Construction	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports
Stress	28 %	10	Santé et action sociale; éducation	Spécialistes des sciences de la vie et de la santé
Absence pour cause de maladie professionnelle	25 %	5	Santé et action sociale; administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports

Les conséquences sur la SST désignent l'effet final d'une exposition à des risques professionnels particuliers. Le tableau figurant ci-dessus montre clairement que dix points focaux conviennent que des actions préventives supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre le stress. Aucun autre thème considéré dans l'étude pilote n'a obtenu autant de réponses à la nécessité d'actions supplémentaires. Il faut souligner que le stress est une conséquence (un effet) et que les actions préventives doivent être conçues pour lutter contre les causes. Les déclencheurs peuvent être l'un des indicateurs d'exposition précédemment cités ou une association de plusieurs d'entre eux ou d'autres risques issus de l'environnement professionnel.

Les troubles musculo-squelettiques constitue la deuxième conséquence SST la plus fréquemment citée, pour laquelle huit points focaux ont identifié la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires.

En ce qui concerne les secteurs d'activité, le secteur de la construction est le plus fréquemment mentionné dans les rapports nationaux comme présentant un risque d'accidents entraînant une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours, d'accidents mortels, de maladies professionnelles et de troubles musculo-squelettiques. Le secteur de la santé et de l'action sociale est considéré à risques pour le stress et l'absence causée par une maladie professionnelle.

Mis à part les manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports, aucune autre catégorie professionnelle en particulier n'était plus exposée à des conséquences sur la SST. Ces dernières ont été citées par les points focaux comme les plus exposées aux risques d'accidents mortels, de maladies professionnelles, de troubles musculo-squelettiques et d'absence pour cause de maladie professionnelle.

Tendances pour le nombre de travailleurs exposés

On note que le nombre de travailleurs exposés à un rythme de travail élevé et au stress a tendance à augmenter.

Nécessité d'actions préventives supplémentaires

Les principaux indicateurs d'exposition et les conséquences sur la SST pour lesquels les points focaux indiquent une nécessité de développer des actions préventives supplémentaires pour réduire les risques sont résumés dans le tableau figurant ci-après. Le point 3.2 propose ce tableau dans son intégralité.

⁽¹⁰⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽¹¹⁾ Seul le secteur ayant recueilli le plus grand nombre de réponses est indiqué. Si plusieurs secteurs affichent ce même chiffre, ils sont tous mentionnés.

⁽¹²⁾ Seule la profession ayant recueilli le plus grand nombre de réponses est indiquée. Si plusieurs professions affichent ce même chiffre, elles sont toutes mentionnées.

Indicateur d'exposition et conséquence SST	Nombre de points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires
Stress	10
Vibrations	9
Levage et transport de charges lourdes	9
Manipulation de substances chimiques	8
Troubles musculo-squelettiques	8

Les stress est l'indicateur qui a reçu le plus grand nombre de réponses de la part des États membres sollicitant des actions préventives supplémentaires (dix États membres). Le stress est le principal risque dans les secteurs d'activité suivants: santé et action sociale, éducation, transports terrestres, transports par conduites, administration publique, défense, sécurité sociale obligatoire et agriculture, chasse et services annexes.

Secteurs à risques les plus fréquemment cités

Le tableau figurant ci-dessous présente un résumé des catégories de secteurs à risques les plus fréquemment cités, pour tous les indicateurs d'exposition et les conséquences sur la SST considérés dans l'étude pilote. Le point 3.3 propose ce tableau dans son intégralité.

Secteur	Nombre total de fois identifiées
Construction	112
Travail des métaux	63
Agriculture, chasse et services annexes	62
Santé et action sociale	57
Industries alimentaires	52

En termes de risques chimiques et biologiques, le secteur de la santé et de l'action sociale a été cité par quatorze points focaux comme exposé au risque biologique infectieux des hépatites B et C.

Professions à risques les plus fréquemment citées

Le tableau figurant ci-dessous présente un résumé des catégories professionnelles à risques les plus fréquemment citées, pour tous les indicateurs d'exposition et les conséquences sur la SST considérés dans l'étude pilote. Le point 3.3 propose ce tableau dans son intégralité.

Profession	Nombre total de fois identifiées
Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports	123
Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	80
Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment	76
Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	73
Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés	40

Sexe

Les hommes sont plus fréquemment cités comme étant exposés au risque de bruit, de vibrations, de températures élevées et de basses températures. De plus, les hommes sont plus exposés aux accidents entraînant plus de trois jours d'absence, aux accidents mortels et aux maladies professionnelles.

Les femmes sont plus exposées au risque de harcèlement sexuel. Dans les rapports nationaux, les points focaux indiquent fréquemment que les femmes sont exposées au travail monotone, à la violence physique et aux mouvements répétitifs.

Autres catégories à risques

Les travailleurs indépendants, les travailleurs temporaires et sous contrat à durée déterminée sont fréquemment cités par les États membres comme étant plus exposés aux risques en raison de leur manque de ressources, et notamment de l'accès limité à la formation et aux informations en matière de santé et de sécurité.

Télétravail

Le nombre de télétravailleurs dans les États membres varie entre 0,6 et 9 % de la population active. Les préoccupations sur la santé et la sécurité au travail rapportées concernent l'isolement social, les horaires de travail excessifs, l'ergonomie du lieu de travail et la charge de la preuve et la responsabilité en cas d'accident survenant au domicile. Le risque de traumatisme provoqué par les lésions dues aux mouvements répétitifs (LMR) a également été enregistré.

Risques émergents

Les thèmes associés aux risques émergents tels que rapportés par chaque point focal sont présentés ci-dessous. Le point 3.5 propose des explications supplémentaires sur ces catégories et leurs conséquences éventuelles.

Thèmes
Évolution de l'organisation du travail
Jeunes travailleurs
Stress
Manutention manuelle
Utilisation de nouvelles substances chimiques
Nécessité de recherches pour le secteur de la santé et de l'action sociale
Travailleurs âgés
Violence
Répétition des contraintes physiques

On note un intérêt particulier pour les questions relatives au changement de la vie professionnelle et pour les facteurs à risques psychosociaux, ergonomiques et chimiques.

3.2 NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER DES ACTIONS PRÉVENTIVES SUPPLÉMENTAIRES

Pour chaque indicateur d'exposition et chaque conséquence sur la SST présentés dans le manuel, les points focaux devaient évaluer la situation actuelle par rapport aux effets pour la santé et la sécurité et le degré d'adéquation des mesures actuelles. Le tableau figurant ci-après présente un classement des indicateurs d'exposition et des conséquences sur la SST en fonction de la note attribuée par les points focaux, qui indique une nécessité plus ou moins grande de développer des actions préventives supplémentaires.

Indicateur d'exposition et conséquence sur la SST		Nombre de points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires
Expositions physiques		
Vibrations	9	Belgique, Danemark, Espagne, Irlande, Italie, Autriche, Portugal, Finlande et Royaume-Uni
Bruit	7	Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Finlande et Royaume-Uni
Basses températures	7	Belgique, Espagne, Italie, Autriche, Portugal, Finlande et Suède
Températures élevées	6	Belgique, Grèce, Espagne, Italie, Portugal et Finlande
Expositions à des postures et à des mouvements		
Levage et déplacement de charges lourdes	9	Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Autriche, Portugal, Finlande, Suède et Royaume-Uni
Mouvements répétitifs	7	Belgique, Espagne, Italie, Autriche, Portugal, Finlande et Suède
Postures de travail pénibles	6	Belgique, Espagne, Italie, Autriche, Finlande et Suède
Exposition chimique		
Manipulation de substances chimiques	8	Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal, Finlande et Royaume-Uni
Substances cancérogènes	6	Belgique, Allemagne, Espagne, Irlande, Luxembourg, Portugal et Suède
Facteurs biologiques infectieux	6	Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Finlande et Royaume-Uni
Substances présentant un risque pour la reproduction	5	Belgique, Espagne, Irlande, Portugal et Finlande
Facteurs biologiques non infectieux	5	Espagne, France, Irlande, Portugal et Finlande
Substances neurotoxiques	4	Espagne, Irlande, Portugal et Finlande
Conditions de travail psychosociales		
Violence physique	7	Belgique, Danemark, Espagne, Irlande, Pays-Bas, Finlande et Suède
Harcèlement et intimidation	7	Belgique, Danemark, Espagne, Irlande, Pays-Bas, Finlande et Suède
Rythme de travail élevé	6	Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Pays-Bas et Finlande
Travail monotone	6	Belgique, Danemark, Espagne, Autriche, Finlande et Suède
Rythme de travail dicté par les machines	4	Belgique, Danemark, Espagne et Italie
Rythme de travail dicté par la demande sociale	3	Danemark, Espagne et Suède
Harcèlement sexuel	2	Danemark et Espagne
Contexte de travail		
Équipements de protection individuels	6	Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Portugal et Finlande
Conséquences sur la SST		
Stress	10	Belgique, Danemark, Grèce, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Finlande, Suède et Royaume-Uni
Troubles musculo-squelettiques	8	Belgique, Danemark, Espagne, Luxembourg, Autriche, Portugal, Finlande et Suède
Accidents de travail ayant entraîné une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours	7	Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal et Finlande
Maladies professionnelles	7	Belgique, Danemark, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Finlande
Accidents mortels	6	Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Finlande
Absence causée par une maladie professionnelle	5	Belgique, Espagne, Irlande, Luxembourg et Portugal

Le tableau figurant ci-dessus montre une répartition assez régulière de la nécessité d'actions préventives supplémentaires parmi tous les indicateurs d'exposition et les conséquences sur la SST. Les risques traditionnels de l'environnement de travail, représentés dans la catégorie des expositions physiques, sont encore cités comme devant faire l'objet de réponses adéquates, notamment l'exposition aux vibrations. Toutefois, dans chaque catégorie d'exposition et chaque conséquence sur la SST, on note des différences entre les États membres sur la nécessité d'actions préventives supplémentaires.

Dans la catégorie des expositions à des postures et à des mouvements, le levage et le transport de charges lourdes, souvent associés à la manutention manuelle, sont un risque pour lequel neuf États membres demandent une action préventive supplémentaire.

Dans la catégorie des conditions de travail psychosociales, la violence physique et le harcèlement et l'intimidation sont les principaux risques relevés, nécessitant une action préventive supplémentaire, suivis par le rythme de travail élevé et le travail monotone.

Parmi tous les indicateurs d'exposition et les conséquences sur la SST, le stress est le risque le plus cité, avec dix États membres considérant que des actions préventives supplémentaires sont nécessaires pour garantir un meilleur contrôle dans l'environnement professionnel.

3.3 CATÉGORIES À RISQUES

Secteurs et professions

Pour chacun des indicateurs d'exposition et chacune des conséquences sur la SST, le secteur et la catégorie professionnelle les plus fréquemment rapportés sont présentés dans les deux tableaux figurant ci-après.

Code du secteur	Libellé du secteur	Nombre total d'occurrences relevées
45	Construction	112
28	Travail des métaux	63
01	Agriculture, chasse et services annexes	62
85	Santé et action sociale	57
15	Industries alimentaires	52
27	Métallurgie	34
60	Transports terrestres, transports par conduites	33
55	Hôtels et restaurants	27
17	Industrie textile	25
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	23
75	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	20
93	Services personnels	15
80	Éducation	15
24	Industrie chimique	14
14	Autres industries extractives	13
02	Sylviculture, exploitation forestière, services annexes	12
05	Pêche et aquaculture	11
18	Industrie de l'habillement et des fourrures	11
52	Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	11
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	8
21	Industrie du papier et du carton	7

Code du secteur	Libellé du secteur	Nombre total d'occurrences relevées
19	Industrie du cuir et de la chaussure	7
64	Postes et télécommunications	6
65	Intermédiation financière	5
50	Commerce et réparation automobile	4
90	Assainissement, voirie et gestion des déchets	3
40	Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	3
34	Industrie automobile	3
30	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	3
22	Édition, imprimerie et reproduction	3
25	Industrie du caoutchouc et des plastiques	3
16	Industrie du tabac	3
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce	2

La construction est le secteur qui a été le plus fréquemment cité (112 fois) comme le plus exposé aux risques définis par les neuf indicateurs d'exposition et les conséquences sur la SST suivants sur vingt au total:

- vibrations, basses températures, levage et transport de charges lourdes, postures de travail pénibles, utilisation d'équipements de protection individuels;
- accidents entraînant plus de trois jours d'absence, accidents mortels, maladies professionnelles et troubles musculo-squelettiques.

Le second groupe de secteurs les plus fréquemment cités (entre 52 et 63 fois) comprend le travail des métaux, l'agriculture, la chasse et les services annexes, la santé et l'action sociale ainsi que les industries alimentaires.

Code du secteur	Libellé du secteur	Nombre total d'occurrences relevées
93	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports	123
72	Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	80
71	Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment	76
82	Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	73
81	Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés	40
83	Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	39
91	Employés non qualifiés des services et de la vente	36
42	Employés de réception	35
92	Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés	33
74	Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	29
51	Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité	25
22	Spécialistes des sciences de la vie et de la santé	20
32	Professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé	19
61	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche destinées aux marchés	17
52	Modèles, vendeurs et démonstrateurs	13
12	Directeurs de société	10
23	Spécialistes de l'enseignement	10
73	Artisans et ouvriers de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et assimilés	7
13	Dirigeants et gérants	4
41	Employés de bureau	3

Le travail dans les manœuvres des mines, le bâtiment et les travaux publics, les industries manufacturières et les transports est celui qui a été le plus fréquemment cité (123 fois) comme le plus exposé aux risques des dix indicateurs d'exposition et des conséquences sur la SST suivants sur vingt au total:

- vibrations, basses températures, températures élevées, levage et transport de charges lourdes, manipulation de substances chimiques, postures de travail pénibles;
- accidents mortels, absence causée par une maladie professionnelle, maladies professionnelles et troubles musculo-squelettiques.

Les trois professions suivantes dans le classement sont les artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés, les artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment et les conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage, mentionnées, respectivement, 80, 76 et 73 fois.

Différentes professions du secteur public et du secteur privé ont été mentionnées entre 19 et 36 fois; parmi elles, on note les professions liées à la vente, au service des clients et le secteur de la santé et de l'action sociale.

AUTRES CATÉGORIES À RISQUES: TAILLE DE L'ENTREPRISE, SEXE, ÂGE ET TYPE D'EMPLOI

En raison de la non-disponibilité des informations au niveau national, les catégories à risques concernant la taille de l'entreprise, le sexe, l'âge et le type d'emploi ont reçu un faible taux de réponse. De ce fait, il n'a pas été possible de déterminer quelle catégorie à risques était considérée comme la plus exposée (voir point 4.2). Ainsi, à l'exception du sexe, nous ne présentons ci-après que des observations générales apportées par les points focaux dans leur rapport national.

Sexe

Les informations collectées dans les rapports nationaux indiquent clairement que les hommes sont considérés comme plus exposés au bruit, aux vibrations, aux températures basses et élevées. De plus, les hommes ont plus de risques d'accidents de travail entraînant plus de trois jours d'absence, d'accidents mortels et de maladies professionnelles. En général, les femmes sont exposées à des risques de mouvements répétitifs et de harcèlement sexuel.

Le tableau figurant ci-dessous indique le nombre de points focaux ayant donné une indication sur le sexe pour les indicateurs d'exposition et les conséquences sur la SST.

Indicateur d'exposition et conséquence sur la SST	Nombre de points focaux indiquant qu'un des sexes est exposé aux risques	
	Hommes	Femmes
Bruit	11	0
Vibrations	11	0
Températures élevées	10	0
Basses températures	8	0
Levage et transport de charges lourdes	5	3
Mouvements répétitifs	1	7
Harcèlement sexuel	0	8
Accidents > trois jours d'absence	13	0
Accidents mortels	12	0
Maladies professionnelles	9	1

RÉSULTATS POUR LES AUTRES CATÉGORIES À RISQUES À PARTIR DES OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES POINTS FOCaux

Taille de l'entreprise

Les points focaux ont souvent indiqué que plus l'entreprise était petite plus le risque était important, en raison des ressources limitées (temps, finances, expertise) pour comprendre certains risques spécifiques du lieu de travail et connaître les meilleures pratiques actuelles pour les réduire.

Âge

Les jeunes travailleurs sont particulièrement vulnérables aux situations dangereuses sur le lieu de travail pour un certain nombre de raisons. Dans certains cas, il est rapporté que les jeunes travailleurs étaient plus disposés à prendre des risques. En raison de leur âge, les jeunes travailleurs sont considérés comme potentiellement plus exposés au risque, de par leur manque d'expérience et de compréhension de l'environnement de travail. Ils sont également souvent désireux d'impressionner leurs collègues, ce qui peut contribuer à un scénario d'accident.

La perception du risque peut également être une des faiblesses du jeune travailleur car beaucoup de pathologies professionnelles se déclarent tardivement après la première exposition à des facteurs tels que le bruit, la manutention manuelle, les substances

dangereuses. Le risque peut ne pas être apprécié à sa juste valeur et, donc, ne pas faire l'objet de mesures de contrôle. Cela pourrait expliquer la réticence de certains jeunes travailleurs à porter des équipements de protection individuels.

Type d'emploi

Les travailleurs indépendants, les travailleurs temporaires et sous contrat à durée déterminée ont souvent été cités par les points focaux comme les plus exposés car ils disposent de ressources restreintes, notamment d'un accès limité à la formation et aux informations sur la santé et la sécurité. La façon dont ces groupes s'organisent en matière de sécurité et de santé ou quelles sont les responsabilités de la direction restent des points obscurs. Actuellement, on ne peut dire comment ces groupes reçoivent les informations adéquates en matière de santé et de sécurité ou même quel mécanisme permet d'assurer la diffusion de ces informations. Il est important de mieux connaître comment ces groupes accèdent aux informations et à la formation sur la santé et la sécurité.

3.4 RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

Le tableau figurant ci-dessous présente l'ensemble des réponses données par les points focaux à la question: indiquer au maximum cinq substances et facteurs chimiques ou biologiques dangereux pour chaque catégorie à risques, que vous considérez les plus importants pour la population active dans les États membres.

L'amiante est la substance cancérigène sur le lieu de travail la plus souvent citée par les points focaux.

Pour les substances neurotoxiques, aucune substance ne se distingue clairement par rapport aux autres entre les solvants organiques, les phosphates organiques et les pesticides ainsi que le plomb et ses composés.

Le plomb et ses composés sont les plus fréquemment cités dans les risques pour la reproduction au travail.

Parmi les risques chimiques et biologiques répertoriés, le virus des hépatites B et C est le risque le plus fréquemment mentionné: par quatorze des quinze rapports nationaux. Aucun risque biologique non infectieux ne se distingue par rapport aux autres. Ceux qui ont été mentionnés, par exemple les endotoxines, ne l'ont été que par quatre rapports nationaux.

Catégorie à risques	Les plus cités	Nombre de réponses
Substances cancérigènes	<ul style="list-style-type: none"> • Amiante • Composés du chrome (VI) • Silice cristalline • Benzène 	13 9 8 8
Substances neurotoxiques	<ul style="list-style-type: none"> • Solvants organiques • Phosphates organiques et pesticides • Plomb et ses composés • Toluène/xylène, solvants aromatiques/chlorés 	8 7 7 4
Substances présentant un risque pour la reproduction	<ul style="list-style-type: none"> • Plomb et ses composés • Mercure et ses composés • Acrylamide, méthoxy éthanol, éthoxy éthanol, oxyde d'éthylène, solvants organiques, halothane 	11 3 2
Facteurs biologiques infectieux	<ul style="list-style-type: none"> • Virus des hépatites B et C • Tuberculose • VIH • Leptospirose • Virus <i>Borrelia burgdorferi</i> 	14 11 6 5 4
Facteurs biologiques non infectieux	<ul style="list-style-type: none"> • Endotoxines • Moisissures • Champignon thermophile • Poussière organique • Épithélium animal 	4 4 3 2 2

3.5 RISQUES ÉMERGENTS

En matière de risques émergents, les points focaux ont principalement identifié les thèmes présentés ci-après.

Thèmes	Nombre de fois rapportées par les points focaux
Évolution de l'organisation du travail	8
Groupes à risques particulièrement vulnérables: jeunes travailleurs	8
Stress	8
Manutention manuelle	8
Utilisation de nouvelles substances chimiques avec peu de connaissances sur les risques encourus	7
Besoins de recherches pour le secteur de la santé et de l'action sociale	6
Groupes à risques particulièrement vulnérables: travailleurs âgés	6
Violence	6
Répétition des contraintes physiques	6

Le tableau précédent montre que l'impact de l'évolution dans la vie professionnelle suscite un intérêt particulier, tout comme les risques psychosociaux, ergonomiques et chimiques.

Thèmes	Implications
Changement des habitudes de travail	L'évolution de l'organisation du travail est un sujet de préoccupation important. La façon dont le travail est organisé ou structuré a évolué de façon significative. Cela peut comprendre les changements dans les roulements ou l'ordre des tâches ou des changements dans l'organisation de la direction, de la structure de la société. Tous ces changements peuvent accroître les risques pour les travailleurs.
Groupes à risques particulièrement vulnérables	Les <i>jeunes travailleurs</i> désignent des travailleurs âgés de moins de 18 ans. Ils sont considérés comme une population à risques car on estime qu'ils ne sont pas habitués aux risques présents sur le lieu de travail. Ils manquent souvent d'expérience professionnelle pour faire face de façon appropriée aux situations à risques par rapport aux adultes. Leur perception du risque peut également être différente de celle d'un travailleur expérimenté.
Aspects psychosociaux	Le <i>stress</i> est considéré comme une préoccupation majeure. Lorsqu'un individu estime qu'il n'est pas possible de réaliser une tâche dans le temps imparti ou en raison d'un manque de compétence, cela crée un stress. Le stress peut également provenir des conditions environnantes, telles que des niveaux de bruit extrêmes, la température, l'humidité et l'éclairage. Des temps de pause trop courts peuvent aussi entraîner un stress. L'angoisse de ne pas être à la hauteur des engagements pris en dehors du milieu professionnel peut poser de graves problèmes. Le stress peut entraîner une diminution des performances au travail et une multiplication des erreurs, ce qui accroît la probabilité d'accidents.
Ergonomie	La <i>manutention manuelle</i> est considérée comme une préoccupation majeure. Le transport de charges lourdes ou encombrantes sur le lieu de travail expose les salariés à des risques importants. Ce transport devrait être automatisé dès que possible. Les pratiques de travail peuvent être modifiées pour que la manutention ou le transport de charges ne soit pas toujours nécessaire, par exemple grâce à un bon aménagement de l'espace de travail. Un exemple est le déchargement d'un camion à la main alors qu'un chariot élévateur pourrait être utilisé.

Thèmes	Implications
Facteurs à risques chimiques	<i>Pour les nouvelles substances chimiques</i> telles que les pesticides et les désinfectants froids pour usage médical, les informations sur les effets physiologiques sont parfois insuffisantes pour garantir leur utilisation en toute sécurité. L'employeur est rarement familier avec le produit, ce qui accroît les risques en utilisant des substances chimiques sans mesures de contrôle adéquates ou une bonne compréhension des risques encourus.
Recherches sectorielles	La <i>santé</i> et l' <i>action sociale</i> sont des secteurs qui nécessitent des recherches. Les principales préoccupations concernant cette activité sont le travail solitaire, les travailleurs temporaires et la manutention manuelle.
Groupes à risques particulièrement vulnérables	Les <i>travailleurs âgés</i> ont également été cités comme une catégorie particulièrement exposée aux risques. Les travailleurs âgés peuvent connaître des problèmes musculaires, ce qui réduit leur capacité à soulever ou à transporter des objets. Ils peuvent également avoir une sensibilité accrue aux températures extrêmes et des réflexes plus lents.
Aspects psychosociaux	La <i>violence</i> peut se traduire par un harcèlement au travail ou des menaces de violence lorsque le travail est effectué dans une zone à hauts risques. On peut également noter la violence des patients dans le service d'urgence d'un hôpital, des élèves vis-à-vis des enseignants ou du public sur un site de construction dans une zone dont le taux de criminalité est élevé.
Ergonomie	La <i>répétition des contraintes physiques</i> est considérée comme une préoccupation majeure. Les traumatismes provoqués par la répétition des contraintes physiques surviennent lorsque des gestes répétés sont effectués par certaines parties du corps pendant de longues périodes. Par exemple, la dactylographie, le travail sur ordinateur et l'utilisation de scanners sont des tâches exposées à ce risque.

Les rapports nationaux indiquent un intérêt particulier pour quatre thèmes principaux: changement des habitudes de travail, aspects psychosociaux, ergonomie et facteurs à risques chimiques. Le nombre de points focaux qui ont mentionné ces thèmes pour des actions préventives supplémentaires donne une indication de leur importance. Pour les thèmes psychosociaux, le stress est une préoccupation très citée. Cela est confirmé par le fait que dix points focaux ont identifié un besoin d'actions préventives supplémentaires sur ce sujet.

L'ergonomie, qui comprend la manutention manuelle, le levage et le transport, la répétition de contraintes physiques, etc., a également été fréquemment citée parmi les thèmes nécessitant des actions de prévention supplémentaires.

La manipulation et l'utilisation de nouvelles substances chimiques sont également un domaine que neuf points focaux ont cité comme nécessitant des actions préventives supplémentaires.

Parmi les groupes particulièrement exposés aux risques, on retrouve les deux classes d'âge extrêmes de la population active (les jeunes travailleurs et les travailleurs âgés) comme étant exposés aux risques professionnels pour différentes raisons.

4.



PREMIERS ENSEIGNEMENTS

PREMIERS ENSEIGNEMENTS

Cette étude de l'état de la santé et de la sécurité au travail dans l'UE (étude pilote) a permis de tirer différents enseignements qui sont présentés dans ce chapitre. Les difficultés rencontrées pour comparer les données nationales et de l'UE ainsi que pour identifier les lacunes en matière de données figurent au point 4.1. Le manque de données pour certaines catégories à risques particulières (taille de l'entreprise, sexe, âge et statut de l'emploi) est commenté au point 4.2. Enfin, les principaux atouts et faiblesses de l'étude pilote sont traités au point 4.3.

Il est évident que l'étude pilote a identifié différents domaines clés qui feront l'objet de discussions futures afin d'améliorer le processus global. À ce stade du compte rendu de l'étude pilote, nous avons déjà tiré des premiers enseignements de cette expérience. D'autres viendront s'ajouter grâce au retour d'information qu'apportera le projet «Évaluation» de l'Agence.

En menant l'étude pilote, nous avons observé de grandes différences dans les systèmes de SST des quinze États membres, ce qui accroît les difficultés pour comparer et utiliser les informations collectées à partir de ces systèmes pour présenter un panorama européen de l'état de la SST.

L'exercice de consolidation a montré qu'il était essentiel de préparer des questions avec des définitions plus précises pour obtenir une compréhension commune et éviter toute ambiguïté. Cela permettrait de simplifier le processus de consolidation et de le rendre plus précis.

Les enseignements acquis jusqu'à présent peuvent être répartis en trois niveaux, le *niveau européen*, le *niveau national* et le *niveau de l'Agence* en termes de préparation du manuel, d'utilisation et d'analyse ultérieure.

Au *niveau européen*, il a fréquemment été rapporté que les questions utilisées pour le rapport «Seconde étude européenne sur les conditions de travail» étaient légèrement différentes de celles des enquêtes nationales. Si les questions posées sont différentes, il est non seulement plus difficile de procéder à une comparaison, mais cela met également en question la validité de cette comparaison. La possibilité d'instaurer un ensemble de questions normalisées et harmonisées pour les prochaines études européennes sur les conditions de travail en utilisant les mêmes questions au niveau national pourrait être un thème de discussion pour toute stratégie future de planification.

Au *niveau national*, pour les catégories à risques, les secteurs d'activité et les catégories professionnelles, les points focaux nationaux ont apporté des réponses à partir de différentes sources de données: des données nationales, des enquêtes statistiques, des données publiées ou des avis d'experts. Toutefois, mis à part les secteurs et les professions, les données pour les autres catégories à risques étaient limitées, notamment pour le statut de l'emploi, l'âge et la taille de l'entreprise. En l'absence d'informations, il est impossible de présenter un panorama européen ou de valider certains des points de discussion soulevés.

Pour produire un rapport consolidé statistiquement juste, chaque État membre doit utiliser au niveau national une méthode de collecte de données quasi identique et basée sur des questions similaires. De plus, ces questions doivent être comprises de la même façon.

Pour les thèmes les plus anciens en matière de sécurité et de santé au travail, par exemple le bruit et l'amiante, une masse d'informations est disponible. Ces thèmes ont bénéficié de mesures de protection importantes grâce à la mise en place de mesures de contrôle, au niveau législatif, par exemple, d'un suivi, d'études et de campagnes de sensibilisation et d'information. Pour d'autres catégories d'exposition, notamment le stress, le rythme de travail dicté par la demande sociale et le rythme de travail dicté par les machines, les données se font rares.

Au *niveau de l'Agence*, il est reconnu que, lors de la préparation du manuel, il est essentiel de ne pas poser de questions ouvertes. Pour les prochaines études, les questions du manuel doivent être complétées par un texte explicatif et des échelles graduées permettant de lever toute ambiguïté dans les réponses. Par exemple, dans le manuel actuel, comment la définition du «risque» a-t-elle été interprétée par les États membres? S'agissait-il du «risque» basé sur les archives actuelles (blessure/décès/maladie) ou du «risque» sur la base d'un grand nombre d'individus exposés à un danger particulier?

De plus, il est important de savoir si chacune des catégories à risques utilisées peut fournir des résultats significatifs, par exemple la taille de l'entreprise, et si les informations sont librement accessibles. Si cette catégorie devait être incluse dans d'autres études de suivi sur la SST, il serait nécessaire de préciser la signification du terme «taille». Par exemple, une grande société de 500 employés peut en réalité être composée de dix unités séparées comptant chacune 50 personnes et travaillant de façon autonome. S'agit-il alors d'une grande ou d'une petite entreprise?

Les relations entre les catégories à risques doivent faire l'objet de recherches plus approfondies afin d'établir clairement les catégories, notamment pour différencier les conséquences et les causes.

Les informations collectées dans les rapports nationaux présentent un aperçu de ce qui s'est passé, c'est-à-dire des mesures réactionnelles. Actuellement, il n'y a aucune indication sur les questions proactives, par exemple dans quelle mesure une législation européenne spécifique a été appliquée et son degré d'efficacité. Dans un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail complet, tant les aspects réactifs que les aspects proactifs constituent des indicateurs de performance essentiels.

Pour toute nouvelle étude pilote du même type, il sera nécessaire de clarifier certaines des questions discutées, en particulier les réponses à la question d'évaluation utilisée dans l'étude pilote. Lorsqu'un point focal indique que des actions préventives supplémentaires sont nécessaires, il n'a pas toujours été évident de connaître leurs implications. Les actions préventives peuvent aller de l'introduction d'une nouvelle loi à des campagnes de sensibilisation, à des études, à des inspections sur le terrain, à la publication d'informations telles que des recommandations, des codes de bonnes pratiques ou des brochures d'information générale. Ces actions préventives peuvent également être appliquées de façon ciblée à un secteur industriel spécifique et à ses processus ou être destinées à un public plus large englobant plusieurs secteurs et processus. Dans tous les cas, le manuel devra refléter la nécessité de collecter ce type d'informations.

4.1

LACUNES EN MATIÈRE D'INFORMATIONS EUROPÉENNES ET NATIONALES

Le manque de données disponibles et les problèmes de comparabilité rencontrés par les points focaux entre les données nationales et les données européennes transparaissent clairement du tableau figurant ci-dessous. Ce tableau présente un aperçu pour chaque indicateur d'exposition et chaque conséquence sur la SST, en indiquant le nombre de points focaux qui ont pu procéder à une comparaison et ceux qui n'ont pas pu en raison du manque de données nationales ou de différences entre les jeux de données.

	Question 1				Question 2			
	Existe-t-il des différences entre les données nationales et les données provenant de sources européennes?				Les informations nationales supplémentaires indiquent-elles des secteurs ou des professions qui ne sont pas révélés par les données de l'UE?			
	Oui	Non	Aucune comparaison rapportée		Oui	Non	Aucune comparaison rapportée	
			Absence de données nationales	Difficulté à comparer les données			Absence de données nationales	Difficulté à comparer les données
Expositions physiques								
Bruit	4	4	2	5	4	4	3	4
Vibrations	3	4	4	4	3	2	6	4
Températures élevées	0	2	9	4	1	2	9	3
Basses températures	1	2	8	4	0	3	9	3
Expositions à des postures et à des mouvements								
Levage et transport de charges lourdes	5	2	4	4	4	2	5	4
Mouvements répétitifs	5	2	4	4	3	2	6	4
Postures de travail pénibles	5	2	4	4	3	3	6	3
Manipulation de substances chimiques	3	2	6	4	3	2	7	3
Conditions de travail psychosociales								
Rythme de travail élevé	6	1	5	3	1	1	9	4
Rythme de travail dicté par la demande sociale	3	1	8	3	2	0	9	4
Rythme de travail dicté par les machines	3	1	9	2	1	0	11	3
Violence physique	2	2	7	4	4	0	9	2
Harcèlement et intimidation	2	2	6	5	1	0	9	5
Harcèlement sexuel	3	3	7	2	2	2	10	1
Travail monotone	4	2	6	3	2	1	9	3
Contexte de travail								
Équipements de protection individuels	1	2	7	5	1	0	10	4
Conséquences sur la SST								
Troubles musculo-squelettiques	2	1	5	7	2	1	8	4
Stress	3	2	6	4	1	1	8	5
Absence causée par une maladie professionnelle	5	1	8	1	5	0	10	0
Informations sur les risques	1	2	8	4	0	0	10	5
Formation assurée par l'employeur	1	2	11	1	1	2	10	2

Le tableau figurant ci-dessus montre que pour la plupart des indicateurs d'exposition et des conséquences sur la SST il a été impossible de déterminer s'il y avait des différences entre les données européennes et les données nationales et si les données nationales supplémentaires permettaient de relever des secteurs et/ou des professions à risques. En ce qui concerne la question 1 «Existe-t-il des différences entre les données nationales et les données provenant de sources européennes?», la réponse la plus fréquente est un manque de données nationales, d'où l'impossibilité des points focaux à répondre à la question.

De même pour la question 2, dans la majorité des cas, les points focaux n'ont pu répondre à la question en raison d'absence de données nationales. Le projet «Évaluation» de l'Agence donne des informations plus détaillées sur ces lacunes.

Tout nouveau projet de ce type nécessiterait d'apprécier l'importance de ces questions et d'étudier la mise en place d'une méthode permettant de faciliter les réponses nécessaires.

Le tableau suivant fournit un aperçu de la disponibilité des données pour les indicateurs d'exposition au niveau national ⁽¹³⁾.

⁽¹³⁾ Les données provenaient de différentes sources telles que des études nationales.

État membre	Indicateur d'exposition et conséquence sur la SST										
	Bruit	Vibrations	Températures élevées	Basses températures	Levage et transport de charges lourdes	Mouvements répétitifs	Postures de travail pénibles	Manipulation de substances chimiques	Rythme de travail élevé	Rythme de travail dicté par la demande sociale	Rythme de travail dicté par les machines
A											
B											
DK	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
FIN	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
F	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
D	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
EL	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
NL	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
IRL											
I			*		*		*				
L	*		*		*		*				
P											
E	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
S	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
UK	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
TOTAL	10	9	7	6	9	9	9	7	7	5	4

État membre	Indicateur d'exposition et conséquence sur la SST										
	Violence physique	Harcèlement et intimidation	Harcèlement sexuel	Travail monotone	Équipements de protection individuels	Troubles musculo-squelettiques	Stress	Absence causée par une maladie professionnelle	Informations sur les risques	Formation	
B						*		*			
DK			*								
D				*		*	*	*	*	*	*
EL	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
E	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
F				*							
IRL											
I						*	*	*	*	*	*
L			*	*	*	*	*	*	*	*	*
NL		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
A											
P				*	*	*	*	*	*	*	*
FIN	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
S	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
UK	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
TOTAL	5	3	4	7	5	8	5	9	3	5	

B = Belgique DK = Danemark D = Allemagne EL = Grèce E = Espagne F = France I = Italie
 L = Luxembourg NL = Pays-Bas A = Autriche P = Portugal FIN = Finlande IRL = Irlande S = Suède
 UK = Royaume-Uni

* Données nationales présentes.

4.2

LACUNES EN MATIÈRE D'INFORMATIONS SUR DES CATÉGORIES À RISQUES PARTICULIÈRES

Le tableau figurant ci-dessous présente les indicateurs pour lesquels les rapports nationaux disposaient ou non de données nationales ventilées par la taille de l'entreprise, le sexe, l'âge, le type d'emploi.

Indicateur d'exposition et conséquence sur la SST	Taille de l'entreprise	Sexe	Âge	Type d'emploi
Bruit	●	●	○	○
Vibrations	○	●	○	○
Températures élevées	○	●	○	○
Basses températures	○	●	○	○
Levage et transport de charges lourdes	○	●	○	○
Mouvements répétitifs	○	●	○	○
Postures de travail pénibles	○	○	○	○
Manipulation de substances chimiques	○	○	○	○
Rythme de travail élevé	○	○	○	○
Rythme de travail dicté par la demande sociale	○	○	○	○
Rythme de travail dicté par les machines	○	○	○	○
Violence physique	○	○	○	○
Harcèlement et intimidation	○	○	○	○
Harcèlement sexuel	○	●	○	○
Travail monotone	○	○	○	○
Accidents ayant entraîné une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours	●	●	●	○
Accidents mortels	○	●	●	○
Maladies professionnelles	○	●	●	○
Troubles musculo-squelettiques	○	○	○	○
Stress	○	○	○	○
Absence causée par une maladie professionnelle	○	○	○	○

NB: ● = Les données fournies par les rapports nationaux ont permis d'établir un panorama européen.

○ = Les données n'ont pas été fournies par les rapports nationaux et n'ont donc pas permis d'établir un panorama européen.

Le tableau précédent montre clairement un déficit d'informations nationales selon le type d'emploi. En ce qui concerne la taille de l'entreprise et l'âge, la situation est également précaire, des données étant seulement disponibles pour deux ou trois indicateurs d'exposition et conséquences sur la SST. Les données nationales par le sexe sont disponibles pour dix indicateurs d'exposition et conséquences sur la SST.

Pour certains indicateurs d'exposition, il s'est avéré difficile de collecter des informations car ils sont étroitement liés, par exemple, le stress, le harcèlement et l'intimidation, le harcèlement sexuel peuvent tous avoir des effets les uns sur les autres. D'autres recherches sont peut-être nécessaires pour déterminer l'importance relative de ces indicateurs du point de vue du risque encouru, afin de déterminer si l'effort nécessaire pour collecter, exploiter et analyser ces données est justifié.

Si ces catégories à risques devaient être retenues dans une étude ultérieure de suivi de la SST comme moyen d'identifier les groupes vulnérables, des discussions supplémentaires seraient nécessaires pour établir la valeur de ces indicateurs et la meilleure méthode pour collecter des informations fiables.

Le champ d'application des différents systèmes de SST fonctionnant dans chaque État membre était évident, étant donné les réponses aux questions visant à recueillir des informations sur ces systèmes. Les informations montrent que le pourcentage de travailleurs concernés par les services préventifs de SST et le nombre de travailleurs qui reçoivent une formation en matière de SST sont insuffisants pour fournir un panorama européen. Il est nécessaire de mieux comprendre les systèmes de SST des États membres pour les collectes de données ultérieures sur l'état de la santé et de la sécurité au travail dans l'Union européenne.

4.3 ATOUTS ET FAIBLESSES

Le rapport «L'état de la santé et de la sécurité au travail dans l'Union européenne — Étude pilote» est le produit final d'efforts considérables déployés par de nombreuses personnes dans les quinze États membres. Il s'agit des réseaux nationaux et des associations connexes qui ont contribué à collecter des données, à répondre au manuel et à préparer les rapports nationaux afin de déterminer l'état de la santé et de la sécurité au travail dans l'UE. Ce processus de collecte des données est un des atouts de cette étude.

L'étude pilote était une première étape dans le cadre du développement d'une méthodologie pour le suivi de la santé et de la sécurité au travail dans l'Union européenne. Elle a permis d'identifier des faiblesses dans l'exploitation des données provenant d'un éventail très large de sources d'informations dans toute l'UE. Toutefois, des informations très utiles ont été obtenues grâce à ce processus et le présent rapport fournit une vision qualitative globale.

Ce rapport comporte un certain nombre d'atouts et de faiblesses, comme indiqué ci-après.

Atouts

- Il fournit une vision qualitative globale et concrète de l'état de la santé et de la sécurité au travail dans l'Union européenne.
- Il présente de précieuses informations concernant les secteurs les plus exposés aux risques.

Faiblesses

- Il s'est avéré difficile d'obtenir des données quantitatives pour cette étude.
- Le manque de données qualitatives dans certains États membres sur certains thèmes a conduit à recueillir certaines réponses auprès d'experts.

Outre les précieuses informations obtenues grâce à l'analyse des données consolidées, l'exercice en lui-même a fourni un retour d'information important en ce qui concerne les limites d'une étude de ce type à l'échelle transnationale. Ces limites sont présentées dans le rapport principal. Il s'agit d'éléments tels que les définitions et les interprétations, les déviations à partir des modèles de réponses, le manque d'information et la façon de traiter l'absence de réponse.

L'Agence a d'ores et déjà lancé un projet pour évaluer l'étude pilote afin d'apprécier et d'améliorer le processus et la méthodologie pour les prochaines études. Tous les participants à cette étude pilote seront consultés pour faire part de leur expérience et de leur opinion sur le processus de collecte et de consolidation des données, tel que la participation des partenaires du réseau national, les efforts déployés pour préparer les rapports nationaux, les problèmes rencontrés et la méthodologie utilisée pour l'étude pilote. D'autres sujets, par exemple la fiabilité des indicateurs et la valeur ajoutée des rapports nationaux, seront également traités dans le projet d'évaluation.

5.



PANORAMA EUROPÉEN
SUR LES INDICATEURS D'EXPOSITION
ET LES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ
ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

PANORAMA EUROPÉEN SUR LES INDICATEURS D'EXPOSITION ET LES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Pour présenter un bref panorama européen de chaque indicateur d'exposition et de chaque conséquence sur la SST, des résumés ont été élaborés. Ces résumés sont basés sur les informations issues des quinze rapports nationaux. Ainsi, les commentaires de chaque point focal n'ont pas été inclus.

Les résumés comprennent:

- une description des effets possibles sur la santé des indicateurs d'exposition;
- un panorama européen à partir des données ESWC;
- les secteurs les plus exposés aux risques tels que mentionnés par les rapports nationaux et le nombre de réponses des points focaux;
- les catégories professionnelles les plus exposées aux risques telles que mentionnées par les rapports nationaux et le nombre de réponses des points focaux;
- des informations sur les autres critères: taille de l'entreprise, sexe, âge, statut de l'emploi;
- les tendances;
- les points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires;
- une description des actions recommandées;
- un résumé des observations reçues.

Indicateurs d'exposition et conséquences sur la SST

Indicateur d'exposition et conséquence sur la SST	Page
Bruit	41
Vibrations	42
Températures élevées	43
Basses températures	44
Levage et transport de charges lourdes	45
Mouvements répétitifs	46
Postures de travail pénibles	47
Manipulation de substances chimiques	48
Rythme de travail élevé	49
Rythme de travail dicté par la demande sociale	50
Rythme de travail dicté par les machines	51
Violence physique	52
Harcèlement et intimidation	53
Harcèlement sexuel	54
Travail monotone	55
Équipements de protection individuels	56
Accidents ayant entraîné une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours	57
Accidents mortels	59
Maladies professionnelles	61
Troubles musculo-squelettiques	62
Stress	63
Absence causée par une maladie professionnelle	64

Indicateur d'exposition: bruit

Effets possibles sur la santé	Le bruit peut causer une perte de l'audition, des acouphènes (bourdonnements ou tintements entendus en permanence), une altération du seuil auditif (temporaire au début mais permanente après une exposition prolongée), une perte d'audition des sons à haute fréquence qui pose des problèmes de communication. L'exposition au bruit peut également avoir des effets secondaires tels que le stress et des interférences au cours des communications sur le lieu de travail pouvant provoquer des accidents.
Panorama européen ⁽¹⁴⁾	28 % des travailleurs interrogés étaient exposés au bruit.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽¹⁵⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	28 Travail des métaux (10) 20 Travail du bois et fabrication d'articles en bois (10) 27 Métallurgie (9) 21 Industrie du papier et du carton (7) 45 Construction (7) 17 Industrie textile (6)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽¹⁶⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	82 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage (14) 72 Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés (12) 81 Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés (10) 93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (9) 71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment (6) 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre (5) 74 Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (5) 73 Artisans et ouvriers de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et assimilés (5)
Autres catégories à risques	<u>Taille de l'entreprise</u> : dans leurs observations, les points focaux considèrent que les petites entreprises sont plus exposées au bruit pour un certain nombre de raisons, notamment: l'utilisation de machines plus anciennes, moins de ressources disponibles, moins de connaissances et d'expertises sur les risques et les mesures de contrôle disponibles pour lutter contre les problèmes de bruit sur le lieu de travail. <u>Sexe</u> : onze points focaux indiquent que les hommes, notamment les «cols bleus», sont particulièrement exposés au bruit. <u>Âge</u> : les points focaux indiquent que les jeunes sont les plus vulnérables face au bruit et aux déficits auditifs, et ce risque est aggravé par les facteurs sociaux. <u>Statut de l'emploi</u> : les points focaux indiquent que les travailleurs temporaires, les travailleurs indépendants et à durée déterminée, en contrat d'apprentissage et la main-d'œuvre occasionnelle sont les statuts les plus exposés au risque de bruit sur le lieu de travail. Ces groupes sont souvent moins informés en matière de sécurité et de santé au travail, moins formés et moins contrôlés sur le lieu de travail.
Tendances	En ce qui concerne l'évolution de l'exposition au bruit sur le lieu de travail au cours des trois à cinq dernières années, les points focaux sont partagés entre une tendance à la baisse et une tendance stable. Six points focaux indiquent une diminution du risque, alors que six autres signalent que la tendance est restée stable. Seuls deux points focaux ont noté une hausse de l'exposition et un autre point focal n'a pu déterminer de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Finlande et Royaume-Uni
Description de l'action recommandée ⁽¹⁷⁾	Deux États membres ont lancé des programmes nationaux pour lutter contre le bruit au travail, par exemple pour réduire l'exposition dans des secteurs particuliers d'environ 50 % d'ici à cinq ans.
Autres informations pertinentes	Lorsque l'exposition au bruit a pu être diminuée, c'est le résultat d'une combinaison de différents facteurs, tels que l'introduction de machines silencieuses, l'automatisation des procédés de travail et la commande à distance de l'équipement pour isoler le travailleur de la source de bruit. Ces méthodes se sont révélées efficaces dans des industries telles que les mines, l'acier, le papier et les substances chimiques. L'utilisation accrue de main-d'œuvre occasionnelle a également permis de réduire les risques en diminuant l'exposition individuelle et en répartissant le risque global entre un nombre plus important de travailleurs. Toutefois, les groupes tels que les travailleurs occasionnels sont plus vulnérables au bruit car ils manquent d'informations, de surveillance et de contrôle sur le lieu de travail.

⁽¹⁴⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽¹⁵⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽¹⁶⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽¹⁷⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: vibrations

Effets possibles sur la santé	La vibration (système sympathique) des organes à basses fréquences peut provoquer des nausées. La vibration de tout le corps crée des douleurs lombaires basses et des lésions de la moelle épinière. Le syndrome de vibration main-bras affecte la circulation du sang, les nerfs, les muscles et les os des mains et des bras et conduit à une altération des sensations et de la prise et à des douleurs aiguës dans les mains, par exemple le symptôme du «doigt mort». Les effets psychologiques sont une diminution de la concentration qui peut causer des accidents.
Panorama européen ⁽¹⁸⁾	24 % des travailleurs interrogés étaient exposés aux vibrations.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽¹⁹⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	45 Construction (11) 14 Autres industries extractives (6) 60 Transports terrestres; transports par conduites (6) 01 Agriculture, chasse, services annexes (6) 02 Sylviculture, exploitation forestière, services annexes (5)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽²⁰⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (10) 71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment (10) 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre (10) 72 Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés (9) 92 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés (6) 82 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage (6)
Autres catégories à risques	<u>Sexe</u> : pour les secteurs et les catégories professionnelles mentionnés, onze points focaux indiquent que les hommes sont les plus exposés aux risques de vibrations sur le lieu de travail. <u>Statut de l'emploi</u> : les travailleurs indépendants et sous contrat sont considérés à risques, ce qui est confirmé par les résultats de l'étude ESWC où les travailleurs indépendants étaient considérés comme les plus exposés.
Tendances	Les réponses des rapports nationaux révèlent diverses observations relatives à la tendance de l'exposition aux vibrations sur le lieu de travail. Six points focaux indiquent une tendance stable, quatre notent une diminution et trois font état d'une augmentation. Les deux autres points focaux n'ont pu identifier de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Danemark, Espagne, Irlande, Italie, Autriche, Portugal, Finlande et Royaume-Uni
Description de l'action recommandée ⁽²¹⁾	Différents points focaux soulignent la nécessité de réduire les vibrations à la source en évitant l'émission de vibrations des outils à main grâce à des améliorations techniques au stade de la conception.
Autres informations pertinentes	Comme le bruit, les vibrations sont considérées comme un risque classique de l'environnement de travail. Un élément commun cité par les points focaux est le manque général de sensibilisation par rapport aux problèmes de santé causés par les machines et outils vibrants, notamment ceux qui entraînent une vibration de l'ensemble du corps et des mesures de contrôle disponibles pour éliminer ou réduire l'exposition à la source. L'exposition au froid peut aggraver les blessures causées par les vibrations.

⁽¹⁸⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽¹⁹⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽²⁰⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽²¹⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: températures élevées

Effets possibles sur la santé	Les réactions du corps à des températures élevées sont une augmentation de la vitesse du pouls, des crampes musculaires en raison de carence en sel puis l'épuisement, la déshydratation, une perte de conscience, des défaillances et des sensations de pertes de l'équilibre et, plus graves, des coups de chaleur.
Panorama européen ⁽²²⁾	20 % des travailleurs interrogés étaient exposés aux températures élevées.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽²³⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	27 Métallurgie (10) 15 Industries alimentaires (9) 26 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (8) 28 Travail des métaux (5)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽²⁴⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (10) 72 Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés (8) 81 Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés (6) 82 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage (5) 74 Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (5) 71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment (4)
Autres catégories à risques	<u>Sexe</u> : dix points focaux indiquent que les hommes sont plus exposés. <u>Âge</u> : plusieurs points focaux identifient clairement les jeunes travailleurs, âgés de moins de 25 ans, comme les plus exposés aux températures élevées.
Tendances	Neuf points focaux indiquent une tendance stable pour l'exposition aux températures élevées sur le lieu de travail, alors que deux notent une baisse. Seul un point focal fait état d'une hausse dans ce domaine. Trois points focaux n'ont pas pu établir de tendance.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Grèce, Espagne, Italie, Portugal et Finlande
Description de l'action recommandée ⁽²⁵⁾	Aucune description commune n'a pu être donnée.
Autres informations pertinentes	En indiquant les actions préventives supplémentaires, les points focaux ont identifié un certain nombre de mesures qui pourraient être adoptées et développées pour réduire l'exposition à des températures élevées sur le lieu de travail: <ul style="list-style-type: none"> • systèmes d'aération adéquats; • isolation des sources de chaleur; • amélioration de l'équipement de protection individuel (plus confortable); • formation et informations pour les travailleurs; • mise en place de procédures pour l'organisation du travail (roulement pour les tâches, pauses programmées).

⁽²²⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽²³⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽²⁴⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽²⁵⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: basses températures

Effets possibles sur la santé	L'exposition à des conditions de froid extrême peut entraîner des gelures et l'hypothermie. Les gelures créent des picotements puis une désensibilisation des zones concernées. Si les vaisseaux sanguins sont affectés, des gangrènes peuvent se produire. L'hypothermie provoque une somnolence, une diminution du rythme respiratoire et cardiaque et peut induire une perte de connaissance.
Panorama européen ⁽²⁶⁾	23 % des travailleurs interrogés étaient exposés aux basses températures.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽²⁷⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	15 Industries alimentaires (9) 45 Construction (9) 05 Pêche et aquaculture (6) 01 Agriculture, chasse, services annexes (5) 02 Sylviculture, exploitation forestière, services annexes (4) 90 Assainissement, voirie et gestion des déchets (3) 40 Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur (3)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽²⁸⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (8) 71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment (8) 92 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés (7) 61 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche destinées aux marchés (6) 74 Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (6)
Autres catégories à risques	<u>Sexe</u> : dans leurs rapports nationaux, huit points focaux indiquent que les hommes sont les plus exposés aux basses températures sur le lieu de travail. <u>Âge</u> : les personnes âgées sont plus susceptibles d'être malades en raison des conditions de froid et, donc, les travailleurs âgés sont les plus fréquemment exposés à ce risque.
Tendances	Bien que les réponses soient limitées, sept points focaux indiquent une tendance stable pour l'exposition aux températures basses alors que trois font état d'une hausse, un seulement indique une baisse.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Espagne, Italie, Autriche, Portugal, Finlande et Suède
Description de l'action recommandée ⁽²⁹⁾	En matière d'actions préventives nécessaires, les suggestions visent à cibler les futures campagnes d'information pour sensibiliser des groupes à hauts risques, c'est-à-dire les travailleurs contractuels et temporaires, sur le travail à des basses températures.
Autres informations pertinentes	L'exposition à des conditions de basses températures est principalement liée à deux sources. Tout d'abord, les basses températures peuvent être associées à des processus de travail particuliers et, deuxièmement, elles peuvent être dues aux conditions climatiques de la région. Certains États membres connaissent des conditions de froid extrême pendant l'hiver. Ainsi, l'exposition aux basses températures est plus répandue dans ces pays pour les activités en extérieur (sylviculture, agriculture, pêche, élevage de rennes, construction, transport maritime, arrimage, sécurité, etc.). Lorsque l'exposition aux basses températures concerne toute l'année, elle est due à des processus industriels particuliers tels que la réfrigération et la congélation dans l'industrie alimentaire (abattage, entreposage frigorifique, etc.). Certaines professions doivent travailler dans des conditions de froid pendant toute la durée d'une rotation (par exemple pour la préparation des aliments et l'entreposage frigorifique).

⁽²⁶⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽²⁷⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽²⁸⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽²⁹⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: levage et transport de charges lourdes

Effets possibles sur la santé	Le levage et le transport de charges lourdes peuvent causer des troubles musculo-squelettiques, notamment des blessures des muscles et des ligaments du dos, des bras et des mains.
Panorama européen ⁽³⁰⁾	34 % des travailleurs interrogés étaient exposés au levage et au transport de charges lourdes.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽³¹⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	45 Construction (14) 01 Agriculture, chasse, services annexes (9) 85 Santé et action sociale (8) 28 Travail des métaux (6) 20 Travail du bois et fabrication d'articles en bois (4) 14 Autres industries extractives (3)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽³²⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (11) 72 Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés (7) 32 Professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé (6) 71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment (5) 91 Employés non qualifiés des services et de la vente (5) 82 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage (5)
Autres catégories à risques	<u>Sexe</u> : plusieurs points focaux mentionnent une forte exposition au risque de levage et de transport de charges lourdes dans le secteur de la santé et de l'action sociale, notamment les femmes. <u>Âge</u> : les observations relevées dans les rapports nationaux indiquent que les jeunes sont plus exposés à ce risque. Toutefois, les personnes âgées ont un risque de blessure plus important en raison d'une combinaison de la fréquence d'exposition et d'une dégénérescence du système musculo-squelettique.
Tendances	Bien que les réponses soient limitées, quatre points focaux indiquent une tendance stable pour l'exposition au levage et au transport de charges lourdes sur le lieu de travail. Six points focaux font état d'une tendance à la baisse et deux points focaux notent une augmentation de l'exposition au risque de levage et de transport de charges lourdes sur le lieu de travail.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Autriche, Portugal, Finlande, Suède et Royaume-Uni
Description de l'action recommandée ⁽³³⁾	Aucune description commune n'a pu être donnée.
Autres informations pertinentes	L'exposition au levage ou au transport de charges lourdes est encore un problème grave de sécurité et de santé au travail. Le nombre de travailleurs exposés est considérable et le levage de charges lourdes contribue de façon importante aux risques de troubles musculo-squelettiques. Les exigences croissantes en termes de rythme de production peuvent engendrer une augmentation du rythme de travail. Dans les industries qui impliquent une grande variété et une flexibilité dans la manipulation de marchandises (conditionnement et emballage), le travail est encore effectué en grande partie manuellement. En général, on note que l'industrie manufacturière connaît une baisse de la manutention de charges lourdes grâce à la mise en place de l'automatisation et, de ce fait, à l'utilisation d'équipements automatisés. L'automatisation des activités devrait réduire les problèmes liés au levage de charges lourdes dans de nombreux métiers. Toutefois, pour beaucoup de professions féminines, cette tendance est peu probable. En effet, dans le secteur de la santé et de l'action sociale, par exemple, le levage et le transport ne peuvent être aisément mécanisés.

⁽³⁰⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽³¹⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽³²⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽³³⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: mouvements répétitifs

Effets possibles sur la santé	Les mouvements répétitifs des bras peuvent causer des atteintes des membres supérieurs tels que des ténosynovites ou le syndrome du canal carpien. La ténosynovite est une inflammation de la gaine synoviale d'un tendon, généralement due à une irritation. Le syndrome du canal carpien est une compression du nerf médian de la main.
Panorama européen ⁽³⁴⁾	58 % des travailleurs interrogés étaient exposés aux mouvements répétitifs.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽³⁵⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	15 Industries alimentaires (9) 18 Industrie de l'habillement et des fourrures (5) 17 Industrie textile (5) 60 Transports terrestres; transports par conduites (5) 28 Travail des métaux (3) 19 Industrie du cuir et de la chaussure (3)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽³⁶⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	82 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage (11) 93 Manceuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (8) 42 Employés de réception, caissiers, guichetiers et assimilés (7) 91 Employés non qualifiés des services et de la vente (7) 74 Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (5)
Autres catégories à risques	<u>Sexe</u> : selon les rapports nationaux, sept points focaux citent les femmes et un point focal mentionne les hommes comme étant les plus exposés aux mouvements répétitifs au travail. Les activités à risques typiquement féminines sont l'assemblage d'équipement électronique, les caissières de supermarchés, les ouvrières dans le domaine du textile et du tissage et les dactylographes/opératrices sur ordinateur. <u>Âge</u> : plusieurs rapports nationaux indiquent que les jeunes travailleurs (moins de 30 ans) sont les plus exposés aux tâches répétitives, en particulier les jeunes femmes.
Tendances	Aucune tendance claire ne ressort pour l'exposition aux mouvements répétitifs sur le lieu de travail au cours des trois à cinq dernières années. Trois points focaux indiquent une tendance stable, alors que deux font état d'une tendance à la baisse et cinq notent une augmentation de l'exposition aux mouvements répétitifs sur le lieu de travail. Cinq points focaux n'ont pu déterminer de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Espagne, Italie, Autriche, Portugal, Finlande et Suède
Description de l'action recommandée ⁽³⁷⁾	Aucune description commune n'a pu être donnée.
Autres informations pertinentes	Les mouvements répétitifs sont fréquents dans plusieurs secteurs tels que l'agriculture, l'industrie utilisant des équipements de travail, le secteur des services et le secteur financier. Les lésions dues aux mouvements répétitifs (LMR) ont été largement traitées par les médias. Les mouvements répétitifs associés à un rythme de travail élevé constituent des facteurs à risques de LMR importants. Différents points focaux indiquent que la catégorie du travail sur ordinateur (utilisation du clavier, manipulation de la souris) nécessite une attention particulière.

⁽³⁴⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽³⁵⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽³⁶⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽³⁷⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: postures de travail pénibles

Effets possibles sur la santé	Les postures de travail pénibles peuvent provoquer différents problèmes de santé pour les os, les muscles et les ligaments. Le dos est particulièrement sensible. Il y a également une possibilité d'augmentation des niveaux de stress au cours des activités contraignant à des postures de travail pénibles.
Panorama européen ⁽³⁸⁾	45 % des travailleurs interrogés étaient exposés aux postures de travail pénibles.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽³⁹⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	45 Construction (12) 01 Agriculture, chasse, services annexes (7) 85 Santé et action sociale (5) 93 Services personnels (4) 17 Industrie textile (4) 15 Industries alimentaires (4)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁴⁰⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (9) 71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment (6) 72 Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés (6) 92 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés (4) 74 Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (4) 61 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche destinées aux marchés (4)
Autres catégories à risques	Aucune description commune n'a pu être donnée.
Tendances	Malgré un nombre de réponse limité, cinq points focaux font état d'une tendance à la baisse en matière d'exposition aux postures de travail pénibles. Deux points focaux indiquent une tendance stable et deux autres notent une augmentation. Six points focaux n'ont pu identifier de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Espagne, Italie, Autriche, Finlande et Suède
Description de l'action recommandée ⁽⁴¹⁾	Aucune description commune n'a pu être donnée.
Autres informations pertinentes	<p>Les postures de travail pénibles sont d'une grande importance, notamment lorsqu'elles sont associées au levage de charges lourdes et aux tâches répétitives. Une mauvaise posture de travail est reconnue comme facteur aggravant dans les lésions du bas de la colonne vertébrale. Les postures de travail fatigantes contribuent au risque de troubles musculo-squelettiques. Les troubles musculo-squelettiques sont une des causes courantes du départ à la retraite anticipé.</p> <p>La prévention des postures de travail pénibles dans l'environnement de travail passe par une ergonomie appropriée du lieu de travail, du poste de travail, des machines et l'organisation du travail. L'évaluation des rotations pour chaque tâche et chaque poste est fondamentale pour réduire l'exposition à ce risque. La mise en place de nouvelles dispositions en matière d'ergonomie pour la protection contre les troubles musculo-squelettiques implique des activités de contrôle plus différenciées. Il est nécessaire d'améliorer les mesures techniques et organisationnelles ainsi que les informations et la formation.</p>

⁽³⁸⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽³⁹⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁴⁰⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁴¹⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: manipulation de substances chimiques

Effets possibles sur la santé	Il peut s'agir de brûlures chimiques et de lésions cutanées causées par le contact avec des substances corrosives. Une exposition prolongée à certaines substances peut endommager les poumons, le foie et d'autres organes. La sensibilisation peut provoquer des réponses allergiques (par exemple l'asthme ou la dermatose), y compris avec des degrés d'exposition très faibles.
Panorama européen ⁽⁴²⁾	14 % des travailleurs interrogés étaient exposés à la manipulation de substances chimiques.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁴³⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	24 Industrie chimique (8) 01 Agriculture, chasse, services annexes (7) 45 Construction (5) 93 Services personnels (4) 50 Commerce et réparation automobile (4)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁴⁴⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (7) 81 Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés (7) 92 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés (6) 72 Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés (5) 71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment (5)
Autres catégories à risques	Aucune description commune n'a pu être donnée.
Tendances	Sept points focaux indiquent une tendance stable en matière de manipulation de substances chimiques sur le lieu de travail. Un point focal note une diminution et trois font état d'une augmentation de la manipulation de substances chimiques sur le lieu de travail. Quatre points focaux n'ont pu identifier de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal, Finlande et Royaume-Uni
Description de l'action recommandée ⁽⁴⁵⁾	Il faut renforcer la diffusion d'informations sur les substituts possibles des substances chimiques dangereuses.
Autres informations pertinentes	Des catégories professionnelles très variées sont amenées à manipuler une large gamme de substances chimiques dans le cadre de leurs activités professionnelles, par exemple, les agriculteurs qui utilisent des pesticides, des détergents et des poussières microbiologiques, et les ouvriers dans le secteur de la construction qui utilisent très fréquemment des solvants et des peintures. De nombreux efforts en matière de législation et de sécurité au travail ont permis de réduire l'exposition à certaines substances chimiques de façon efficace, indique un point focal. Les cas de fumée de tabac sur le lieu de travail ont considérablement diminué, tout comme l'exposition à l'amiante. Toutefois, la majorité des expositions à des substances chimiques n'a pas beaucoup évolué dans les années 90. Il faut renforcer la diffusion d'informations et la formation des travailleurs sur les substituts de substances chimiques dangereuses. On note également que les questions sur les composés organiques volatils restent sans réponse. Il est nécessaire d'identifier en permanence les expositions professionnelles importantes grâce à des méthodes de surveillance de la santé et à des mesures d'hygiène industrielle. Parmi les exemples de nouvelles substances chimiques, on peut citer les enzymes utilisées pour la production de fourrage et les acrylates utilisés dans le domaine dentaire. Des mesures préventives efficaces sont nécessaires pour réduire l'exposition, par exemple aux agents allergéniques et cancérogènes. Il est nécessaire d'assurer un suivi pour veiller au respect de la législation.

⁽⁴²⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽⁴³⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁴⁴⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁴⁵⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: rythme de travail élevé

Effets possibles sur la santé	Le rythme de travail élevé peut entraîner des maladies liées au stress et à l'épuisement anxiodépressif. Il peut également causer un fort pourcentage d'erreurs humaines et conduire à des accidents sur le lieu de travail.
Panorama européen ⁽⁴⁶⁾	54 % des travailleurs interrogés étaient exposés à un rythme de travail élevé.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁴⁷⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	55 Hôtels et restaurants (4) 64 Postes et télécommunications (3) 60 Transports terrestres; transports par conduites (3) 45 Construction (3) 65 Intermédiation financière (3) 18 Industrie de l'habillement et des fourrures (3) 15 Industries alimentaires (3) 34 Industrie automobile (3) 30 Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique (3) 22 Édition, imprimerie, reproduction (3)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁴⁸⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	12 Directeurs de société (5) 42 Employés de réception, caissiers, guichetiers et assimilés (5) 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre (4) 72 Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés (4)
Autres catégories à risques	Aucune description commune n'a été donnée.
Tendances	En ce qui concerne l'exposition à un rythme de travail élevé sur le lieu de travail au cours des trois à cinq dernières années, huit points focaux notent une tendance à la hausse. Aucun point focal ne fait état d'une tendance à la baisse et seulement un point focal note une tendance stable. Six points focaux n'ont pu identifier de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Pays-Bas et Finlande
Description de l'action recommandée ⁽⁴⁹⁾	Les ouvriers de l'assemblage, les travailleurs non qualifiés dans la métallurgie, les activités manuelles intensives (abattage et pêche) sont fréquemment exposés à la fois au travail monotone et au travail répétitif effectué à un rythme élevé. En conséquence, les études nationales indiquent qu'il est nécessaire d'élaborer un programme pour réduire les risques de maladies causées par ces activités. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour étudier l'augmentation de la pression au travail afin de mettre en place des mesures préventives efficaces.
Autres informations pertinentes	Il existe diverses situations dans l'environnement de travail qui impliquent un rythme de travail élevé tant en conséquence de la nature de l'activité (chargement et déchargement de matériel avec des contraintes de temps) et en raison des contraintes de temps imposées par les calendriers de production/livraison (gestion à «flux tendus»). Le travail à un rythme élevé est fréquemment lié au travail monotone, répétitif et rémunéré à la pièce. Plusieurs rapports nationaux signalent que les contraintes de temps et leurs conséquences ne doivent pas être considérées comme un problème isolé avec des solutions particulières mais comme un résultat de l'organisation du travail. Le manque de personnel, les exigences croissantes en matière de rentabilité, de productivité et de flexibilité doivent être perçus comme des facteurs clés contribuant à augmenter ce risque.

⁽⁴⁶⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽⁴⁷⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁴⁸⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁴⁹⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: rythme de travail dicté par la demande sociale

Effets possibles sur la santé	Le rythme de travail dicté par la demande sociale peut entraîner des maladies liées au stress.
Panorama européen ⁽⁵⁰⁾	67 % des travailleurs interrogés étaient exposés à un rythme de travail dicté par la demande sociale.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁵¹⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	55 Hôtels et restaurants (6) 85 Santé et action sociale (5) 52 Commerce de détail et réparation d'articles domestiques (4) 75 Administration publique; sécurité sociale obligatoire (3) 93 Services personnels (3)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁵²⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	42 Employés de réception, caissiers, guichetiers et assimilés (5) 51 Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité (4) 32 Professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé (4) 22 Spécialistes des sciences de la vie et de la santé (4) 52 Modèles, vendeurs et démonstrateurs (3)
Autres catégories à risques	Aucune description commune n'a été donnée.
Tendances	Aucune tendance claire ne se dessine pour les trois à cinq dernières années. Trois points focaux indiquent une tendance stable et trois notent une augmentation. En raison du manque d'informations nationales disponibles, neuf points focaux n'ont pu identifier de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Danemark, Espagne et Suède
Description de l'action recommandée ⁽⁵³⁾	Aucune description commune n'a été donnée.
Autres informations pertinentes	Comme mentionné dans plusieurs rapports nationaux, différentes mesures peuvent être adoptées et développées pour réduire les conséquences du rythme de travail dicté par la demande sociale, dont: <ul style="list-style-type: none"> • amélioration de la planification et de l'organisation du travail; • mise en œuvre d'une meilleure organisation du travail, y compris rotations de postes/tâches, pauses régulières et programmées; • information et formation.

⁽⁵⁰⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽⁵¹⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁵²⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁵³⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: rythme de travail dicté par les machines

Effets possibles sur la santé	Le rythme de travail dicté par les machines peut entraîner des maladies liées au stress, l'ennui et des blessures dues à un manque de concentration.
Panorama européen ⁽⁵⁴⁾	22 % des travailleurs interrogés étaient exposés à un rythme de travail dicté par les machines.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁵⁵⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	17 Industrie textile (6) 15 Industries alimentaires (4) 28 Travail des métaux (3) 27 Métallurgie (3) 25 Industrie du caoutchouc et des plastiques (3) 18 Industrie de l'habillement et des fourrures (3)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁵⁶⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	82 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage (7) 93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (6) 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre (5) 81 Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés (4)
Autres catégories à risques	Aucune description commune n'a été donnée.
Tendances	En ce qui concerne l'exposition au rythme de travail dicté par les machines au cours des trois à cinq dernières années, quatre points focaux notent une tendance à la hausse, un note une tendance stable et deux font état d'une tendance à la baisse. Au total, huit points focaux n'ont pu identifier de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Danemark, Espagne et Italie
Description de l'action recommandée ⁽⁵⁷⁾	Aucune description commune n'a été donnée.
Autres informations pertinentes	Il existe de nombreuses tâches caractérisées par des activités répétitives et monotones, qui sont gouvernées par les relations entre les exigences de la machine/production et le travailleur. Ces relations sont généralement présentes pour les travailleurs non qualifiés dans la métallurgie, l'assemblage et l'industrie alimentaire. Comme l'indiquent plusieurs rapports nationaux, différentes mesures peuvent être adoptées et améliorées pour réduire le risque d'exposition au rythme de travail dicté par les machines, dont: <ul style="list-style-type: none"> • amélioration des mesures techniques et organisationnelles; • inspections régulières du lieu de travail; • pauses régulières; • rotations pour le travail et les tâches répétitives; • information et formation.

⁽⁵⁴⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽⁵⁵⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁵⁶⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁵⁷⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: violence physique

Effets possibles sur la santé	La violence physique peut entraîner de nombreuses blessures physiques allant des blessures superficielles à celles qui mettent la vie en danger. L'angoisse résultant d'une menace de violence ou d'une violence peut conduire à des maladies liées au stress.
Panorama européen ⁽⁵⁸⁾	4 % des travailleurs interrogés étaient exposés aux violences physiques au travail.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁵⁹⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	85 Santé et action sociale (11) 75 Administration publique; sécurité sociale obligatoire (7) 60 Transports terrestres; transports par conduites (6) 55 Hôtels et restaurants (6) 52 Commerce de détail et réparation d'articles domestiques (5) 93 Services personnels (4)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁶⁰⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	51 Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité (7) 32 Professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé (7) 91 Employés non qualifiés des services et de la vente (6) 22 Spécialistes des sciences de la vie et de la santé (5) 42 Employés de réception, caissiers, guichetiers et assimilés (5) 52 Modèles, vendeurs et démonstrateurs (4)
Autres catégories à risques	<u>Sexe</u> : plusieurs rapports nationaux indiquent qu'ils considèrent que les femmes sont les plus exposées aux violences physiques et aux menaces de violence sur le lieu de travail.
Tendances	Malgré un nombre limité de réponses, deux points focaux indiquent une tendance stable en matière de violence physique, alors qu'un point focal note une diminution et quatre une tendance à la hausse. Huit points focaux n'ont pu identifier de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Danemark, Espagne, Irlande, Pays-Bas, Finlande et Suède
Description de l'action recommandée ⁽⁶¹⁾	Aucune description commune n'a été donnée.
Autres informations pertinentes	<p>Les secteurs d'activité et les professions les plus exposés au risque de violence physique sur le lieu de travail sont ceux où il existe une interaction directe avec le public. Cela comprend la banque, les transports publics, la santé et l'action sociale.</p> <p>Les personnes travaillant dans les services psychiatriques, les administrations sociales locales, les transports publics (y compris le transport aérien), les centres commerciaux, les stations-service, les restaurants, les kiosques, les discothèques et les services de première assistance sont particulièrement exposés aux violences physiques au cours de leur activité professionnelle.</p> <p>La violence augmente dans de nombreux lieux de travail et professions, qui ne sont pas suffisamment préparés à affronter les situations violentes. Il est important de fournir des données fiables sur l'ampleur du phénomène de la violence sur le lieu de travail et d'élaborer des stratégies de prévention pour les industries à hauts risques ainsi que de mener des recherches pour évaluer l'efficacité de ces stratégies. Il est nécessaire que différentes organisations travaillent en étroite collaboration. Des outils pratiques qui peuvent être utilisés pour développer et améliorer les programmes de prévention doivent être mis à la disposition des lieux de travail.</p> <p>Dans un certain nombre de conventions collectives, les organisations d'employeurs et d'employés sont convenues de moyens et de méthodes pour lutter contre la violence au travail. Toutefois, les informations sur la mise en œuvre et le succès de ces mesures sont limitées.</p> <p>On pense que les incidents au travail ne sont pas tous rapportés, notamment lorsqu'il s'agit simplement de menaces. Au cours des dernières années, la violence au travail a fait l'objet de davantage de discussions publiques et dans les médias. Cela a conduit à prêter une attention accrue à ce risque émergent au travail. L'impression générale du public est qu'il y a une augmentation du nombre de cas.</p>

⁽⁵⁸⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽⁵⁹⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁶⁰⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁶¹⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: harcèlement et intimidation

Effets possibles sur la santé	Le harcèlement et l'intimidation conduisent souvent à des maladies liées au stress.
Panorama européen ⁽⁶²⁾	8 % des travailleurs interrogés étaient exposés au harcèlement et à l'intimidation au travail.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁶³⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	85 Santé et action sociale (5) 55 Hôtels et restaurants (3) 80 Éducation (3) 75 Administration publique; sécurité sociale obligatoire (2) 65 Intermédiation financière (2) 24 Industrie chimique (2)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁶⁴⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	91 Employés non qualifiés des services et de la vente (4) 51 Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité (4) 42 Employés de réception, caissiers, guichetiers et assimilés (4) 93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (2) 74 Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (2) 52 Modèles, vendeurs et démonstrateurs (2) 23 Spécialistes de l'enseignement (2) 22 Spécialistes des sciences de la vie et de la santé (2)
Autres catégories à risques	Aucune description commune n'a été donnée.
Tendances	Bien que le nombre de réponses soit limité, aucun point focal n'indique de tendance stable en matière de harcèlement et d'intimidation, alors qu'un point focal note une baisse et six une tendance à la hausse. Huit points focaux n'ont pu indiquer de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Danemark, Espagne, Irlande, Pays-Bas, Finlande et Suède
Description de l'action recommandée ⁽⁶⁵⁾	Aucune description commune n'a pu être donnée.
Autres informations pertinentes	Le harcèlement et l'intimidation sont considérés dans un rapport national comme un phénomène croissant, notamment dans les écoles avec de jeunes enfants. Les enseignants sont sujets à différents degrés de harcèlement et, dans certains cas, à de véritables violences. Plusieurs rapports nationaux notent un manque de données sur ce facteur à risques, en particulier comment se former, se préparer et faire face aux conséquences lorsque la situation se présente. Plusieurs rapports nationaux citent des mesures pour réduire le risque de harcèlement et d'intimidation sur le lieu de travail, dont: <ul style="list-style-type: none"> • formation et préparation aux méthodes permettant de faire face aux conséquences; • nécessité de former le personnel de santé, les inspecteurs du travail, les partenaires sociaux et le personnel sur les lieux de travail pour identifier les cas d'intimidation et les victimes; • nécessité de renforcer les connaissances en matière d'interaction entre les facteurs environnementaux et la recherche de responsables; • organiser et concevoir les relations sociales sur le lieu de travail; • accroître les actions de protection et de surveillance des autorités; • fournir des informations et assurer la formation des travailleurs.

⁽⁶²⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽⁶³⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁶⁴⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁶⁵⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: harcèlement sexuel

Effets possibles sur la santé	Le harcèlement sexuel peut être un autre facteur entraînant des maladies liées au stress.
Panorama européen ⁽⁶⁶⁾	2 % des travailleurs interrogés étaient exposés au harcèlement sexuel.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁶⁷⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	55 Hôtels et restaurants (4) 85 Santé et action sociale (4) 52 Commerce de détail et réparation d'articles domestiques (2) 80 Éducation (2) 51 Commerce de gros et intermédiaires du commerce (2)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁶⁸⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	51 Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité (6) 52 Modèles, vendeurs et démonstrateurs (3) 42 Employés de réception, caissiers, guichetiers et assimilés (3) 41 Employés de bureau (3) 91 Employés non qualifiés des services et de la vente (2) 32 Professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé (2)
Autres catégories à risques	<u>Sexe</u> : au total, huit points focaux indiquent que les femmes sont les plus exposées au harcèlement sexuel sur le lieu de travail.
Tendances	En ce qui concerne la tendance de l'exposition au harcèlement sexuel sur le lieu de travail au cours des trois à cinq dernières années, aucune tendance claire ne se dessine. Quatre points focaux indiquent une tendance stable, deux font état d'une diminution et un d'une augmentation. Huit points focaux n'ont pu déterminer de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Danemark et Espagne
Description de l'action recommandée ⁽⁶⁹⁾	Aucune description commune n'a pu être donnée.
Autres informations pertinentes	Plusieurs rapports nationaux indiquent différentes mesures qui peuvent être adoptées pour réduire le risque de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, dont: <ul style="list-style-type: none"> • nécessité d'assurer la formation des travailleurs et de leur fournir des informations; • nécessité d'améliorer la protection sociale et d'encourager les dénonciations; • inspections pour évaluer la politique d'une entreprise pour contrôler et (si applicable) réduire le harcèlement sexuel.

⁽⁶⁶⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽⁶⁷⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁶⁸⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁶⁹⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: travail monotone

Effets possibles sur la santé	Le travail monotone peut être un facteur essentiel de maladies liées au stress. Il peut également entraîner des pertes d'attention et causer des accidents. Il peut aussi inciter un individu à prendre des risques pour combler l'ennui.
Panorama européen ⁽⁷⁰⁾	45 % des travailleurs interrogés étaient exposés au travail monotone.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁷¹⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	19 Industrie du cuir et de la chaussure (4) 17 Industrie textile (4) 15 Industries alimentaires (4) 28 Travail des métaux (3) 16 Industrie du tabac (3) 20 Travail du bois et fabrication d'articles en bois (3)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁷²⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	82 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage (7) 91 Employés non qualifiés des services et de la vente (7) 42 Employés de réception, caissiers, guichetiers et assimilés (6) 81 Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés (6) 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre (4) 93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (4)
Autres catégories à risques	<u>Sexe</u> : en règle générale, les femmes sont fréquemment considérées comme exposées au travail monotone.
Tendances	En ce qui concerne le travail monotone au cours des trois à cinq dernières années, aucune tendance claire ne se dessine. Trois points focaux indiquent une tendance stable, deux notent une tendance à la hausse et deux à la baisse. Huit autres points focaux n'ont pu déterminer de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Danemark, Espagne, Autriche, Finlande et Suède
Description de l'action recommandée ⁽⁷³⁾	Aucune description commune n'a été donnée.
Autres informations pertinentes	Plusieurs rapports nationaux présentent un certain nombre de mesures qui peuvent être adoptées et améliorées pour réduire les risques liés au travail monotone, dont: <ul style="list-style-type: none"> • nécessité de varier les tâches et d'effectuer des roulements sur le lieu de travail; • introduction de nouvelles méthodes d'organisation du travail pour inclure la participation des travailleurs; • assurer la formation et l'information des travailleurs.

⁽⁷⁰⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽⁷¹⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁷²⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁷³⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Indicateur d'exposition: équipements de protection individuels

Effets possibles sur la santé	Une mauvaise évaluation des exigences en matière d'équipements de protection individuels et de leur utilisation peut être un facteur contribuant à la survenance d'accidents et de maladies professionnelles. Par exemple, un équipement de protection individuel destiné à protéger les oreilles peut entraîner des pertes d'audition liées au bruit s'il n'est pas choisi ou utilisé correctement.
Panorama européen ⁽⁷⁴⁾	25 % des travailleurs interrogés utilisent un équipement de protection individuelle.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁷⁵⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	45 Construction (11) 28 Travail des métaux (5) 24 Industrie chimique (4) 01 Agriculture, chasse, services annexes (4) 27 Métallurgie (4)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁷⁶⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment (7) 72 Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés (5) 93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (4) 61 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche destinées aux marchés (3) 82 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage (3) 81 Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés (3)
Autres catégories à risques	Aucune description commune n'a été donnée.
Tendances	En ce qui concerne l'utilisation d'équipements de protection individuels sur le lieu de travail au cours des trois à cinq dernières années, cinq points focaux indiquent une tendance stable, un note une tendance à la baisse et deux à la hausse. Sept autres points focaux n'ont pu déterminer de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Portugal et Finlande
Description de l'action recommandée ⁽⁷⁷⁾	Aucune description commune n'a été donnée.
Autres informations pertinentes	<p>L'équipement de protection individuel doit être la forme de protection utilisée en dernier recours, une fois que toutes les mesures techniques et organisationnelles ont été exploitées. Plusieurs rapports nationaux notent que la fourniture d'un équipement de protection individuel arrive en dernière place dans la hiérarchie des mesures de sécurité et de prévention utilisées pour réduire les risques sur le lieu de travail. Ce système de hiérarchie permet généralement de réduire les risques par le biais de l'élimination, de la substitution, de la séparation et de la protection. Cela signifie que la solution de l'équipement de protection individuel ne saurait être envisagée avant que toutes les mesures organisationnelles et techniques n'aient été mises en place.</p> <p>Plusieurs rapports nationaux indiquent une nécessité de formation continue et d'informations dispensées aux travailleurs sur l'utilisation de l'équipement de protection individuel. Ils considèrent que ce problème est particulièrement important pour les travailleurs temporaires car les organisations ont des politiques différentes en matière de tenue vestimentaire et d'obligation de porter un équipement de protection individuel. Il est également indiqué que les jeunes travailleurs sont peu disposés à porter un équipement de protection individuel.</p> <p>Un rapport indique que dans les secteurs de l'agriculture et de la construction la proportion de travailleurs n'ayant pas d'équipement de protection individuel ou ne le portant pas régulièrement est supérieure à la moyenne. De plus, l'utilisation de différents équipements de protection individuels peut créer des problèmes. Dans le secteur de la santé et de l'action sociale, les gants en latex peuvent poser des problèmes de santé particuliers à ceux qui les portent.</p>

⁽⁷⁴⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽⁷⁵⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁷⁶⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁷⁷⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Conséquence sur la SST: accidents ayant entraîné une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours

Panorama européen ⁽⁷⁸⁾	<p>Au total, 4 757 611 accidents ayant entraîné une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours ont été rapportés en 1996.</p> <p>De 1994 à 1996, le risque d'accidents ayant entraîné une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours a diminué de 3,3 % dans l'UE.</p> <p><u>Secteurs</u>: 1 357 022 accidents enregistrés dans l'industrie manufacturière et 831 000 accidents dans la construction.</p> <p><u>Taille de l'entreprise</u>: la majorité des accidents se produit dans des entreprises de moins de 49 salariés.</p> <p><u>Sexe</u>: 3 668 266 hommes et 920 000 femmes ont été victimes d'accidents ayant entraîné une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours.</p> <p><u>Âge</u>: le pourcentage de cas d'accidents au travail est plus élevé pour la tranche d'âge des 18-24 ans.</p> <p><u>Durée d'absence</u>: parmi tous les accidents enregistrés, 47 % ont entraîné moins de deux semaines d'absence et 48 % ont entraîné de deux semaines à trois mois d'absence du travail.</p>
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁷⁹⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	<p>45 Construction (11)</p> <p>28 Travail des métaux (8)</p> <p>20 Travail du bois et fabrication d'articles en bois (6)</p> <p>15 Industries alimentaires (5)</p> <p>01 Agriculture, chasse, services annexes (4)</p>
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁸⁰⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	<p>82 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage (9)</p> <p>72 Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés (8)</p> <p>71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment (6)</p> <p>93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (6)</p> <p>81 Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés (4)</p>
Autres catégories à risques	<p><u>Taille de l'entreprise</u>: les entreprises de moins de 49 salariés sont considérées à risques, bien que ce ne soit pas le cas pour tous les secteurs d'activité.</p> <p><u>Sexe</u>: treize points focaux indiquent que les hommes sont plus exposés aux accidents entraînant une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours.</p> <p><u>Âge</u>: six points focaux notent que la tranche d'âge des moins de 25 ans est la plus exposée au risque d'accidents entraînant une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours.</p> <p><u>Statut de l'emploi</u>: la sous-traitance semble augmenter le risque d'accidents pour deux raisons. Tout d'abord, les sous-traitants ne sont pas toujours sous le contrôle direct de l'employeur. Deuxièmement, les sous-traitants honorent souvent plusieurs contrats en même temps. Ces contrats sont souvent de courte durée et laissent peu de temps à l'employé pour se familiariser à l'environnement de travail. Ce manque d'habitude peut accroître les risques d'erreurs ainsi que le stress.</p>
Tendances	Neuf points focaux font état d'une tendance à la baisse en matière d'accidents entraînant une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal et Finlande
Description de l'action recommandée ⁽⁸¹⁾	La prévention des accidents sur le lieu de travail est un des domaines clés pour certains États membres.
Autres informations pertinentes	<p>D'après les rapports nationaux, les glissades, le fait de trébucher et les chutes sont les principales causes d'accidents entraînant une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours. La liste complète des causes d'accidents relevées figure ci-dessous.</p> <p>Un certain nombre de points focaux soulignent une sous-déclaration des accidents du travail. Toutefois, ce sont généralement les accidents ayant des conséquences moins graves qui ne sont pas déclarés.</p>

⁽⁷⁸⁾ Extrait de la publication d'Eurostat, *Accidents at work in the EU in 1996 — Theme 3 — 4/2000*.

⁽⁷⁹⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁸⁰⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁸¹⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Liste complète des causes d'accidents ayant entraîné une incapacité temporaire de travail supérieure à trois jours

Causes d'accidents	Nombre de réponses
• Glissade, faux pas, chute	7
• Manutention manuelle	5
• Choc contre un objet mobile	5
• Objets et articles solides	4
• Outils	4
• Transport dans l'entreprise	4
• Choc causé par la chute d'objets	4
• Environnement et structure de travail	3
• Machines	3

Conséquence sur la SST: accidents mortels

Panorama européen ⁽⁸²⁾	<p>5 549 accidents mortels ont été enregistrés en 1996.</p> <p>Au cours de la période 1994-1996, le risque d'accidents mortels sur le lieu de travail a diminué de plus de 13 % dans l'UE.</p> <p><u>Secteurs</u>: 1 349 accidents mortels ont été enregistrés dans le secteur de la construction et 1 128 accidents mortels dans l'industrie manufacturière.</p> <p><u>Taille de l'entreprise</u>: la majorité des accidents mortels se produit dans des entreprises de moins de 49 salariés.</p> <p><u>Sexe</u>: 5 124 hommes et 315 femmes ont été victimes d'accidents mortels.</p> <p><u>Âge</u>: les cas d'accidents mortels dans l'UE ont tendance à augmenter avec l'âge.</p> <p>Plus de 50 % des accidents mortels sont liés au transport.</p>
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁸³⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	45 Construction (11) 01 Agriculture, chasse, services annexes (5) 60 Transports terrestres; transports par conduites (5) 05 Pêche et aquaculture (5) 14 Autres industries extractives (4) 28 Travail des métaux (3) 02 Sylviculture, exploitation forestière, services annexes (3)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁸⁴⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (6) 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre (6) 71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment (6) 92 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés (4) 72 Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés (4)
Autres catégories à risques	<u>Sexe</u> : douze points focaux indiquent que les hommes sont plus exposés aux risques d'accidents mortels au travail.
Tendances	Au total, six points focaux indiquent une tendance stable en matière d'accidents mortels au travail, alors que sept points focaux font état d'une baisse et que les deux autres notent une augmentation.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Finlande
Description de l'action recommandée ⁽⁸⁵⁾	Aucune description commune n'a été donnée.
Autres informations pertinentes	Les chutes de hauteurs sont parfois considérées comme le principal danger au travail pour certains secteurs d'activité et certaines professions, comme le montre le tableau figurant ci-après. Cette cause particulière d'accidents mortels recueille autant de réponses que les accidents avec des véhicules.

⁽⁸²⁾ Extrait de la publication d'Eurostat, *Accidents at work in the EU in 1996 — Theme 3 — 4/2000*.

⁽⁸³⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁸⁴⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁸⁵⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Liste complète des causes d'accidents mortels

Causes d'accidents mortels au travail	Nombre de réponses
• Accidents avec des véhicules	5
• Chute d'une plate-forme	5
• Chute/éboulement d'objets	4
• Glissade, faux pas, chute	3
• Routes	3
• Machines dangereuses	2
• Enchevêtrement/emprisonnement	2
• Contact avec l'électricité	2

Conséquence sur la SST: maladies professionnelles

Panorama européen	Pas de données européennes
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁸⁶⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	45 Construction (11) 85 Santé et action sociale (5) 28 Travail des métaux (5) 27 Métallurgie (5) 15 Industries alimentaires (5) 01 Agriculture, chasse, services annexes (5)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁸⁷⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	72 Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés (7) 93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (7) 82 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage (6) 71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment (5) 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre (3) 51 Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité (2) 74 Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (2)
Autres catégories à risques	<u>Taille de l'entreprise</u> : les petites entreprises sont considérées comme plus exposées en raison de leurs ressources limitées pour le suivi et la mise en œuvre de mesures de contrôle adéquates pour éviter les maladies professionnelles. <u>Sexe</u> : neuf points focaux indiquent que les hommes sont les plus exposés aux maladies professionnelles. <u>Âge</u> : malgré un nombre de réponses limité, cinq points focaux notent que les travailleurs âgés de plus de 55 ans sont les plus exposés aux maladies professionnelles.
Tendances	En ce qui concerne le nombre de travailleurs souffrant de maladies professionnelles, deux points focaux indiquent une tendance stable, sept font état d'une baisse et trois points focaux notent une hausse. Seuls deux points focaux n'ont pu identifier de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Danemark, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Finlande
Description de l'action recommandée ⁽⁸⁸⁾	Aucune description commune n'a été donnée.
Autres informations pertinentes	Plusieurs rapports nationaux présentent un certain nombre de mesures qui pourraient être adoptées et améliorées pour réduire le risque de maladies professionnelles sur le lieu de travail, dont: <ul style="list-style-type: none"> • information et formation des médecins sur les maladies professionnelles; • nécessité de mettre en place des protocoles médicaux spécifiques; • importance de renforcer la diffusion d'information sur les risques émergents et les produits toxiques; • nécessité d'inclure davantage de maladies professionnelles dans les registres nationaux; • fournir des lignes directrices au secteur des services de santé pour le diagnostic et le traitement d'un certain nombre de problèmes de santé liés au travail ainsi que des informations sur la prévention, le maintien du poste et le retour à l'emploi.

⁽⁸⁶⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁸⁷⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁸⁸⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Conséquence sur la SST: troubles musculo-squelettiques

Effets possibles sur la santé	Les troubles musculo-squelettiques peuvent causer des blessures musculaires et du système squelettique. Les troubles musculo-squelettiques concernent généralement le bas du dos et les mains (ténosynovite).
Panorama européen ⁽⁸⁹⁾	30 % des travailleurs interrogés étaient exposés à des troubles musculo-squelettiques.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁹⁰⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	45 Construction (7) 01 Agriculture, chasse, services annexes (6) 55 Hôtels et restaurants (4) 85 Santé et action sociale (3) 28 Travail des métaux (3) 27 Métallurgie (3)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁹¹⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (9) 71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment (6) 91 Employés non qualifiés des services et de la vente (5) 72 Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés (5) 92 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés (4) 61 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche destinées aux marchés (4)
Autres catégories à risques	Aucune description commune n'a pu être donnée.
Tendances	Six points focaux notent une tendance stable pour l'exposition aux troubles musculo-squelettiques, alors que cinq indiquent une hausse et un fait état d'une baisse. Seuls trois points focaux n'ont pu identifier de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Danemark, Espagne, Luxembourg, Autriche, Portugal, Finlande et Suède
Description de l'action recommandée ⁽⁹²⁾	Deux points focaux indiquent un manque d'informations nationales et la nécessité de mener des études pour collecter ce type d'informations.
Autres informations pertinentes	Les troubles musculo-squelettiques sont une des principales sources de blessures professionnelles dans l'environnement de travail. L'exposition aux troubles musculo-squelettiques au travail est une cause possible de blessure. Les modes de vie actuels, vie saine, activités sportives et loisirs, ont également un lien de causalité direct. De ce fait, il est encore plus difficile de distinguer les troubles uniquement attribuables aux conditions de travail. Le travail répétitif et monotone associé à des conditions de travail avec peu de responsabilité sur son travail et un rythme de travail élevé peuvent également conduire à accroître le risque de troubles musculo-squelettiques. On espère que des systèmes d'aide au levage davantage mécanisés ou améliorés seront développés à l'avenir. La prévalence des troubles musculo-squelettiques parmi la population active et les jeunes travailleurs ne reflète pas les effets des symptômes liés au travail pour les travailleurs plus âgés.

⁽⁸⁹⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽⁹⁰⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁹¹⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁹²⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Conséquence sur la SST: stress

Effets possibles sur la santé	L'excès de stress entraîne de la fatigue, des angoisses, des crises de panique et des tremblements. Cela peut provoquer des difficultés pour se détendre, un manque de concentration, des troubles de l'appétit et des insomnies. Certaines personnes deviennent dépressives ou agressives, et le stress augmente les risques d'ulcère, de pathologies mentales, de troubles cardio-vasculaires et d'atteintes cutanées.
Panorama européen ⁽⁹³⁾	28 % des travailleurs interrogés étaient exposés au stress.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁹⁴⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	85 Santé et action sociale (7) 80 Education (7) 60 Transports terrestres; transports par conduites (5) 75 Administration publique; sécurité sociale obligatoire (4) 01 Agriculture, chasse, services annexes (4)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁹⁵⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	22 Spécialistes des sciences de la vie et de la santé (7) 23 Spécialistes de l'enseignement (6) 12 Directeurs de société (5) 93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (4) 13 Dirigeants et gérants (4)
Autres catégories à risques	Aucune description commune n'a été donnée.
Tendances	Au total, neuf points focaux indiquent que l'exposition au stress sur le lieu de travail au cours des trois à cinq dernières années a augmenté. Un point focal indique une tendance stable et cinq points focaux n'ont pu identifier de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Danemark, Grèce, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Finlande, Suède et Royaume-Uni
Description de l'action recommandée ⁽⁹⁶⁾	Aucune description commune n'a été donnée.
Autres informations pertinentes	<p>Le stress dans le milieu professionnel est souvent considéré comme un phénomène propre aux «cols blancs». Néanmoins, les causes de stress peuvent provenir de conditions de travail physiques dues aux conditions environnementales telles que le bruit, les émissions toxiques ou les postures de travail pénibles. Il est reconnu que le travail posté est particulièrement sensible au stress. L'insécurité au travail aggrave également les problèmes de stress.</p> <p>Plusieurs rapports nationaux présentent un certain nombre de mesures qui pourraient être adoptées et améliorées pour réduire le risque de stress au travail, dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place de nouvelles organisations du travail; • promotion de la participation des travailleurs; • mise en œuvre d'une rotation des fonctions et de pauses régulières; • formation et information des travailleurs sur les techniques de relaxation pour limiter le stress.

⁽⁹³⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽⁹⁴⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁹⁵⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽⁹⁶⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Conséquence sur la SST: absence causée par une maladie professionnelle

Panorama européen ⁽⁹⁷⁾	Environ 23 % des travailleurs interrogés ont été absents de leur emploi pendant un certain nombre de jours.
Secteurs d'activité les plus exposés selon les rapports nationaux, par code NACE ⁽⁹⁸⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	85 Santé et action sociale (4) 75 Administration publique; sécurité sociale obligatoire (4) 80 Éducation (3) 64 Postes et télécommunications (3) 60 Transports terrestres; transports par conduites (3)
Catégories professionnelles les plus exposées selon les rapports nationaux, par code ISCO ⁽⁹⁹⁾ Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de réponses des points focaux.	93 Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports (3) 92 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés (2) 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre (2) 73 Artisans et ouvriers de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et assimilés (2) 71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment (2) 51 Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité (2) 23 Spécialistes de l'enseignement (2) 22 Spécialistes des sciences de la vie et de la santé (2)
Autres catégories à risques	Aucune description commune n'a pu être donnée.
Tendances	Malgré un nombre de réponses limité, deux points focaux indiquent une tendance stable en matière d'absence causée par une maladie professionnelle sur le lieu de travail, deux autres font état d'une tendance à la baisse et trois points focaux notent une augmentation. Les huit autres points focaux n'ont pu identifier de tendance particulière.
Points focaux indiquant la nécessité de développer des actions préventives supplémentaires	Belgique, Espagne, Irlande, Luxembourg et Portugal
Description de l'action recommandée ⁽¹⁰⁰⁾	Aucune description commune n'a pu être donnée.
Autres informations pertinentes	L'absentéisme est un phénomène complexe dont les causes sont multiples. Les facteurs qui contribuent à l'absentéisme sont le renouvellement des tâches, les conditions de travail physiques, la direction, la rémunération, la flexibilité, l'emploi du temps, les mesures de contrôle, les variations démographiques et individuelles et les conditions de travail. Plusieurs rapports nationaux présentent un certain nombre de mesures qui pourraient être adoptées et améliorées pour réduire les risques d'absentéisme, dont: <ul style="list-style-type: none"> • recherches supplémentaires sur les caractéristiques sociales; • nécessité de former et d'informer les médecins sur l'absence causée par une maladie professionnelle; • organisation de la participation des travailleurs; • organisation du contrôle du travail; • mise en œuvre de programmes de prévention avec un protocole médical spécifique; • informations sur les risques émergents, notamment les nouveaux produits toxiques; • inclure d'autres maladies professionnelles dans les registres nationaux.

⁽⁹⁷⁾ Données ESWC, «Seconde étude européenne sur les conditions de travail», Fondation européenne de Dublin, 1996.

⁽⁹⁸⁾ Secteurs les plus fréquemment cités par les points focaux comme exposés aux risques.

⁽⁹⁹⁾ Professions les plus fréquemment citées par les points focaux comme exposées aux risques.

⁽¹⁰⁰⁾ Les descriptions des actions supplémentaires figurent dans le chapitre du rapport principal traitant spécifiquement de l'exposition ou de la conséquence sur la SST.

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

L'état de la santé et de la sécurité au travail dans l'Union européenne — Synthèse de l'étude pilote

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2001 — 64 p. — 21 x 29,7 cm

ISBN 92-95007-07-7

BELGIQUE/BELGIË

Jean De Lannoy
Avenue du Roi 202/Koningslaan 202
B-1190 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 538 43 08
Fax (32-2) 538 08 41
E-mail: jean.de.lannoy@infoboard.be
URL: http://www.jean-de-lannoy.be

**La librairie européenne/
De Europese Boekhandel**
Rue de la Loi 244/Wetstraat 244
B-1040 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 295 26 39
Fax (32-2) 735 08 60
E-mail: mail@libeurop.be
URL: http://www.libeurop.be

Moniteur belge/Belgisch Staatsblad
Rue de Louvain 40-42/Leuvenseweg 40-42
B-1000 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 552 22 11
Fax (32-2) 511 01 84
E-mail: eusales@just.fgov.be

DANMARK

J. H. Schultz Information A/S
Herstedvang 12
DK-2620 Albertslund
Tlf. (45) 43 63 23 00
Fax (45) 43 63 19 69
E-mail: schultz@schultz.dk
URL: http://www.schultz.dk

DEUTSCHLAND

Bundesanzeiger Verlag GmbH
Vertriebsabteilung
Amsterdamer Straße 192
D-50735 Köln
Tel. (49-221) 97 66 80
Fax (49-221) 97 66 82 78
E-Mail: vertrieb@bundesanzeiger.de
URL: http://www.bundesanzeiger.de

ΕΛΛΑΔΑ/GREECE

G. C. Eleftheroudakis SA
International Bookstore
Panepistimiou 17
GR-10564 Athina
Tel. (30-1) 331 41 80/1/2/3/4/5
Fax (30-1) 323 98 21
E-mail: elebooks@netor.gr
URL: elebooks@hellasnet.gr

ESPAÑA

Boletín Oficial del Estado
Trafalgar, 27
E-28071 Madrid
Tel. (34) 915 38 21 11 (libros)
913 84 17 15 (suscripción)
Fax (34) 915 38 21 21 (libros),
913 84 17 14 (suscripción)
E-mail: clientes@com.boe.es
URL: http://www.boe.es

Mundi Prensa Libros, SA
Castelló, 37
E-28001 Madrid
Tel. (34) 914 36 37 00
Fax (34) 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
URL: http://www.mundiprensa.com

FRANCE

Journal officiel
Service des publications des CE
26, rue Desaix
F-75727 Paris Cedex 15
Tél. (33) 140 58 77 31
Fax (33) 140 58 77 00
E-mail: europublications@journal-officiel.gouv.fr
URL: http://www.journal-officiel.gouv.fr

IRELAND

Alan Hanna's Bookshop
270 Lower Rathmines Road
Dublin 6
Tel. (353-1) 496 73 98
Fax (353-1) 496 02 28
E-mail: hannas@iol.ie

ITALIA

Licosa SpA
Via Duca di Calabria, 1/1
Casella postale 552
I-50125 Firenze
Tel. (39) 055 64 83 1
Fax (39) 055 64 12 57
E-mail: licosa@licosa.com
URL: http://www.licosa.com

LUXEMBOURG

Messageries du livre SARM
5, rue Raiffeisen
L-2411 Luxembourg
Tél. (352) 40 10 20
Fax (352) 49 06 61
E-mail: mail@mdl.lu
URL: http://www.mdl.lu

NEDERLAND

SDU Servicecentrum Uitgevers
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA Den Haag
Tel. (31-70) 378 98 80
Fax (31-70) 378 97 83
E-mail: sdu@sdu.nl
URL: http://www.sdu.nl

ÖSTERREICH

**Manz'sche Verlags- und
Universitätsbuchhandlung GmbH**
Kohlmarkt 16
A-1014 Wien
Tel. (43-1) 53 16 11 00
Fax (43-1) 53 16 11 67
E-Mail: manz@schwinge.at
URL: http://www.manz.at

PORTUGAL

Distribuidora de Livros Bertrand Ld.º
Grupo Bertrand, SA
Rua das Terras dos Vales, 4-A
Apartado 60037
P-2700 Amadora
Tel. (351) 214 95 87 87
Fax (351) 214 96 02 55
E-mail: dlb@ip.pt

Imprensa Nacional-Casa da Moeda, SA
Sector de Publicações Oficiais
Rua da Escola Politécnica, 135
P-1250-100 Lisboa Codex
Tel. (351) 213 94 57 00
Fax (351) 213 94 57 50
E-mail: spoc@incm.pt
URL: http://www.incm.pt

SUOMI/FINLAND

**Akateeminen Kirjakauppa/
Akademiska Bokhandeln**
Keskuskatu 1/Centralgatan 1
PL/PB 128
FIN-00101 Helsinki/Helsingfors
P./tfn (358-9) 121 44 18
F./fax (358-9) 121 44 35
Sähköposti: sps@akateeminen.com
URL: http://www.akateeminen.com

SVERIGE

BTJ AB
Traktorvägen 11-13
S-221 82 Lund
Tlf. (46-46) 18 00 00
Fax (46-46) 30 79 47
E-post: btjeu-pub@btj.se
URL: http://www.btj.se

UNITED KINGDOM

The Stationery Office Ltd
Customer Services
PO Box 29
Norwich NR3 1GN
Tel. (44) 870 60 05-522
Fax (44) 870 60 05-533
E-mail: book.orders@theso.co.uk
URL: http://www.itsofficial.net

ÍSLAND

Bokabud Larusar Blöndal
Skólavörðustíg, 2
IS-101 Reykjavík
Tel. (354) 552 55 40
Fax (354) 552 55 60
E-mail: bokabud@simnet.is

NORGE

Swets Blackwell AS
Østenjoveien 18
Boks 6512 Etterstad
N-0606 Oslo
Tel. (47) 22 97 45 00
Fax (47) 22 97 45 45
E-mail: info@no.swetsblackwell.com

SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA

Euro Info Center Schweiz
c/o OSEC
Stampfenbachstraße 85
PF 492
CH-8035 Zürich
Tel. (41-1) 365 53 15
Fax (41-1) 365 54 11
E-mail: eics@osec.ch
URL: http://www.osec.ch/eics

BĂLGARIJA

Europress Euromedia Ltd
59, blvd Vitosha
BG-1000 Sofia
Tel. (359-2) 980 37 66
Fax (359-2) 980 42 30
E-mail: Milena@mbox.cit.bg
URL: http://www.europress.bg

ČESKÁ REPUBLIKA

ÚVIS
odd. Publikaci
Havelkova 22
CZ-130 00 Praha 3
Tel. (420-2) 22 72 07 34
Fax (420-2) 22 71 57 38
URL: http://www.uvis.cz

CYPRUS

Cyprus Chamber of Commerce and Industry
PO Box 21455
CY-1509 Nicosia
Tel. (357-2) 88 97 52
Fax (357-2) 66 10 44
E-mail: demetrap@ccci.org.cy

EESTI

Eesti Kaubandus-Tööstuskoda
(Estonian Chamber of Commerce and Industry)
Toom-Kooli 17
EE-10130 Tallinn
Tel. (372) 646 02 44
Fax (372) 646 02 45
E-mail: einfo@koda.ee
URL: http://www.koda.ee

HRVATSKA

Mediatrade Ltd
Pavla Hatza 1
HR-10000 Zagreb
Tel. (385-1) 481 94 11
Fax (385-1) 481 94 11

MAGYARORSZÁG

Euro Info Service
Szt. István krt.12
II emelet 1/A
PO Box 1039
H-1137 Budapest
Tel. (36-1) 329 21 70
Fax (36-1) 349 20 53
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
URL: http://www.euroinfo.hu

MALTA

Miller Distributors Ltd
Malta International Airport
PO Box 25
Luqa LQA 05
Tel. (356) 66 44 88
Fax (356) 67 67 99
E-mail: gwirth@usa.net

POLSKA

Ars Polona
Krakowskie Przedmiescie 7
Skr. pocztowa 1001
PL-00-950 Warszawa
Tel. (48-22) 826 12 01
Fax (48-22) 826 62 40
E-mail: books119@arspolona.com.pl

ROMÂNIA

Euromedia
Str.Dionisie Lupu nr. 65, sector 1
RO-70184 Bucuresti
Tel. (40-1) 315 44 03
Fax (40-1) 312 96 46
E-mail: euromedia@mailcity.com

SLOVAKIA

Centrum VTI SR
Něso. Slobody, 19
SK-81223 Bratislava
Tel. (421-7) 54 41 83 64
Fax (421-7) 54 41 83 64
E-mail: europ@tbb1.sltk.stuba.sk
URL: http://www.sltk.stuba.sk

SLOVENIJA

Gospodarski Vestnik
Dunajska cesta 5
SLO-1000 Ljubljana
Tel. (386) 613 09 16 40
Fax (386) 613 09 16 45
E-mail: europ@gvestnik.si
URL: http://www.gvestnik.si

TÜRKIYE

Dünya Infotel AS
100, Yil Mahallesi 34440
TR-80050 Bagcilar-Istanbul
Tel. (90-212) 629 46 89
Fax (90-212) 629 46 27
E-mail: infotel@dunya-gazete.com.tr

ARGENTINA

World Publications SA
Av. Cordoba 1877
C1120 AAA Buenos Aires
Tel. (54-11) 48 15 81 56
Fax (54-11) 48 15 81 56
E-mail: wpbooks@infovia.com.ar
URL: http://www.wpbooks.com.ar

AUSTRALIA

Hunter Publications
PO Box 404
Abbotsford, Victoria 3067
Tel. (61-3) 94 17 53 61
Fax (61-3) 94 19 71 54
E-mail: jpdavies@ozemail.com.au

BRESIL

Livraria Camões
Rua Bittencourt da Silva, 12 C
CEP
20043-900 Rio de Janeiro
Tel. (55-21) 262 47 76
Fax (55-21) 262 47 76
E-mail: livraria.camoes@incm.com.br
URL: http://www.incm.com.br

CANADA

Les éditions La Liberté Inc.
3020, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, Québec G1X 3V6
Tel. (1-418) 658 37 63
Fax (1-800) 567 54 49
E-mail: liberte@mediom.qc.ca

Renouf Publishing Co. Ltd
5369 Chemin Canotek Road, Unit 1
Ottawa, Ontario K1J 9J3
Tel. (1-613) 745 26 65
Fax (1-613) 745 76 60
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
URL: http://www.renoufbooks.com

EGYPT

The Middle East Observer
41 Sherif Street
Cairo
Tel. (20-2) 392 69 19
Fax (20-2) 393 97 32
E-mail: inquiry@meobserver.com
URL: http://www.meobserver.com.eg

INDIA

EBIC India
3rd Floor, Y. B. Chavan Centre
Gen. J. Bhosale Marg.
Mumbai 400 021
Tel. (91-22) 282 60 64
Fax (91-22) 285 45 64
E-mail: ebicindia@vsnl.com
URL: http://www.ebicindia.com

JAPAN

PSI-Japan
Asahi Sanbancho Plaza #206
7-1 Sanbancho, Chiyoda-ku
Tokyo 102
Tel. (81-3) 32 34 69 21
Fax (81-3) 32 34 69 15
E-mail: books@psi-japan.co.jp
URL: http://www.psi-japan.co.jp

MALAYSIA

EBIC Malaysia
Suite 45.02, Level 45
Plaza MBf (Letter Box 45)
8 Jalan Yap Kwan Seng
50450 Kuala Lumpur
Tel. (60-3) 21 62 92 98
Fax (60-3) 21 62 61 98
E-mail: ebic@tm.net.my

MÉXICO

Mundi Prensa México, SA de CV
Rio Pánuco, 141
Colonia Cuauhtémoc
MX-06500 México, DF
Tel. (52-5) 533 56 58
Fax (52-5) 514 67 99
E-mail: 101545.2361@compuserve.com

PHILIPPINES

EBIC Philippines
19th Floor, PS Bank Tower
Sen. Gil J. Puyat Ave. cor. Tindalo St.
Makati City
Metro Manila
Tel. (63-2) 759 66 80
Fax (63-2) 759 66 90
E-mail: eccpcom@globe.com.ph
URL: http://www.eccp.com

SOUTH AFRICA

Eurochamber of Commerce in South Africa
PO Box 781738
2146 Sandton
Tel. (27-11) 884 39 52
Fax (27-11) 883 55 73
E-mail: info@eurochamber.co.za

SOUTH KOREA

**The European Union Chamber of
Commerce in Korea**
5th Fl, The Shilla Hotel
202, Jangchung-dong 2 G, Chung-ku
Seoul 100-392
Tel. (82-2) 22 53-5631/4
Fax (82-2) 22 53-5635/6
E-mail: eucck@eucck.org
URL: http://www.eucck.org

SRI LANKA

EBIC Sri Lanka
Trans Asia Hotel
115 Sir Chittampalam
A. Gardiner Mawatha
Colombo 2
Tel. (94-1) 074 71 50 78
Fax (94-1) 44 87 79
E-mail: ebicst@slnet.lk

UNITED STATES OF AMERICA

Bernan Associates
4611-F Assembly Drive
Lanham MD 20706-4391
Tel. (1-800) 274 44 47 (toll free telephone)
Fax (1-800) 865 34 50 (toll free fax)
E-mail: query@bernan.com
URL: http://www.bernan.com

ANDERE LÄNDER/OTHER COUNTRIES/
AUTRES PAYS

**Bitte wenden Sie sich an ein Büro Ihrer
Wahl/Please contact the sales office of
your choice/Veuillez vous adresser au
bureau de vente de votre choix**
Office for Official Publications of the European
Communities
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
Tel. (352) 29 29-42455
Fax (352) 29 29-42758
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int
URL: http://eur-op.eu.int